

PERSPECTIVES de L'ACIPR

GUIDE ET
RÉPERTOIRE 2020



PERTINENT • EFFICACE • ROBUSTE

La plateforme numérique conçue pour
la gestion des enjeux et la conformité
réglementaire au 21^e siècle



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION





**Pour protéger l'environnement,
l'AGRP aide l'industrie de
la peinture à répondre à ses
obligations réglementaires.**

Pour plus d'informations sur les programmes de recyclage
de peinture dans votre province, visitez productcare.org/fr

Téléphone : 604-592-2972
Sans frais : 1-877-592-2972
Courriel : contact@productcare.org



PERSPECTIVES de L'ACIPR

GUIDE ET
RÉPERTOIRE 2020

Éditeur et contributeurs

Gary LeRoux
Lysane Lavoie
Peter Mirtchev
Melanie Di Tullio

Relecture

Micheline Foucher

Traduction

Dominique Baptiste

Conception graphique

Melanie Di Tullio
Salma Belhaffaf

Publicité

Don Burns
Jim McRae



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement

900-170, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 5V5
613.231.3604
cpca@canpaint.com
www.canpaint.com



Griffintown Media Inc.

5548, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec) H4E 1A9
514.934.2474
info@griffintown.com
www.griffintown.com

Table des matières

Message du président du conseil	2	GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA	22
Message du président	3	GÉRANCE ÉTENDUE DE PRODUITS	29
Réinventer L'ACIPR	4	QUALITÉ DE L'AIR	31
Pourquoi L'ACIPR	6	ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ	34
Transformation numérique pour permettre une meilleure gestion des enjeux	9	PROGRAMMES ET SERVICES MEMBRES	
INFORMATION, RECHERCHE ET STATISTIQUES		Comités techniques en action	36
Étude de l'impact économique	10	CoatingsTECH	39
L'industrie canadienne de la peinture en 2019	11	CPCAConnects	40
Leaders en développement durable	13	ÉVÉNEMENTS ANNUELS DE L'ACIPR	
LES ENJEUX D'INTÉRÊT		Conférence et l'AGA 2019 de l'ACIPR	42
Rendre l'industrie de la peinture et des revêtements encore plus verte	14	Prix de l'industrie de l'ACIPR	46
Les enjeux liés aux biocides utilisés pour la conservation de la peinture	16	Dîner de Noël de l'ACIPR	47
Nouvelles limites à venir concernant la réglementation des émissions de COV	18	Tournoi de golf annuel de l'ACIPR	47
L'importance de l'évaluation des produits chimiques pour l'industrie	20	RÉPERTOIRE DES MEMBRES	48

© 2019 L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'éditeur. L'ACIPR s'efforce de rendre avec exactitude des nouvelles de l'industrie, des mises à jour réglementaires et de l'information sur les parties prenantes fournies par les fabricants, les fournisseurs, les distributeurs, les gouvernements et les parties prenantes de l'industrie. Toutefois, elle n'est pas responsable de la validité des réclamations.

Message du président du conseil

À titre de nouveau président du conseil, je tiens à remercier le président du conseil sortant, Tim Vogel, président du conseil et président et chef de la direction de Colverdale Paint, pour le leadership qu'il a démontré au cours des quatre dernières années. Il me fait plaisir de savoir qu'il demeurera membre du conseil et continuera de partager avec nous ses réflexions inspirées au sujet des défis à relever pour notre industrie. Je suis aussi heureux d'avoir été élu président du conseil, et j'ai hâte de m'attaquer aux questions importantes pour notre industrie avec les membres du conseil et avec le personnel.

Les membres du conseil et le personnel feront tout ce qui est possible pour que l'Association puisse parvenir aux résultats escomptés en vertu du plan stratégique sur trois ans lequel a été mis en œuvre en 2018. Ce plan s'intitulait « Augmenter la valeur pour les membres », et comportait plusieurs jalons importants qu'a ciblés l'ACIPR:

1. des programmes, produits et services à valeur ajoutée,
2. l'efficacité des relations avec les intervenants et de la gestion des enjeux,
3. la connaissance des produits et des communications efficaces,
4. des événements de perfectionnement professionnel, notamment des conférences, des cours de formation et des séminaires ainsi que des webinaires à intervalles réguliers,
5. une mobilisation qui offre aux membres une connectivité communautaire.

Lorsqu'on regarde le **nouveau site Web** lancé en janvier 2019, nous pouvons constater à quel point l'Association a tenu ses promesses dans tous ces secteurs. Toutefois, l'Association ne doit pas s'asseoir sur ses lauriers. L'Association continuera également de demander la rétroaction des membres au moyen d'une nouvelle enquête qui leur sera envoyée à la fin de 2019, comme nous l'avons déjà fait deux fois depuis 2012. Il importe que les membres nous fassent part des réalisations de l'Association et de ce qu'elle peut faire pour apporter une valeur ajoutée aux membres.

Toute organisation se doit s'assurer sa pertinence et d'apporter une valeur ajoutée à ses clients ou, dans le cas de l'ACIPR, à ses membres. L'ACIPR a travaillé fort sur ce point au cours des quelques dernières années, en mettant en place un plan stratégique lequel est mis à jour régulièrement. Ainsi, les membres du conseil et le personnel peuvent se concentrer sur ce qui compte le plus pour les membres. L'objectif ultime du plan stratégique, comme le confirment des études antérieures,

et lequel constitue la compétence fondamentale de l'ACIPR, porte sur la meilleure façon de faire face à la dose massive de développements réglementaires concernant notre industrie dans le Canada d'aujourd'hui. Ce travail s'effectue de manière à soutenir les sociétés membres afin qu'elles puissent continuer à faire des affaires dans un marché de concurrence équitable, qu'il s'agisse de fabrication au Canada ou d'expédition de produits à l'échelle nationale ou à l'étranger. Ce travail fait en sorte que les entreprises adhérentes peuvent continuer d'utiliser les ingrédients chimiques qui sont essentiels à leurs produits finis et, par conséquent, à leurs ventes futures.

Je tiens à remercier les membres du conseil qui ont donné de leur temps pour aider à orienter l'Association dans la bonne direction, conformément à la rétroaction de nos membres et à notre plan stratégique. Je veux également remercier notre personnel dévoué qui, par l'entremise de comités techniques bien établis, a mis en œuvre des initiatives clés fondées sur la totalité de la rétroaction reçue de nos membres. Sans le soutien essentiel de nos comités, les membres du personnel n'auraient pas été en mesure de faire leur travail et d'obtenir les résultats actuels. Une mobilisation continue et productive assurera la poursuite du succès de l'Association au bénéfice de l'industrie, des gouvernements et, par-dessus tout, de nos clients membres. Nous nous attendons à une autre année fructueuse en 2020, et je vous remercie de l'appui constant que vous manifestez envers l'Association.



R Tremblay

Richard Tremblay,
Benjamin Moore
président du conseil, ACIPR



Message du président

Tout d'abord, je tiens aussi à remercier personnellement Tim Vogel, qui vient de céder sa place à titre de président du conseil, pour le soutien qu'il nous a donné au cours des quatre dernières années. Il a toujours agi au mieux des intérêts de l'industrie canadienne du revêtement, et je suis certain qu'il poursuivra dans cette veine à titre de membre du conseil. Je suis également ravi d'accueillir Richard Tremblay à titre de président du conseil; Richard est bien connu à l'ACIPR, car il a donné beaucoup de son temps et offert son soutien à cette association ainsi qu'à d'autres comme Product Care Association et Éco-peinture.

Les associations représentant les entreprises novatrices dans le secteur des revêtements doivent tout mettre en œuvre pour comprendre les besoins des sociétés membres. Elles doivent trouver de meilleures façons de gérer les multiples enjeux pour le compte des membres, y compris aider les sociétés membres à s'y retrouver dans la réglementation en vigueur et, surtout, dans les nouveaux règlements élaborés à tous les paliers de gouvernements du Canada. L'ACIPR poursuit dans cette voie en s'efforçant de contenir les excès en matière de réglementation. Pour ce faire, nous misons sur des relations de travail productives avec les trois paliers gouvernementaux, c'est-à-dire fédéral, provincial et municipal.

Le travail d'une association va bien au delà des événements de réseautage et des relations publiques, quoiqu'ils aient encore cours. C'est surtout de pouvoir assurer aux sociétés membres qu'elles peuvent continuer leur exploitation sur le marché canadien en respectant les exigences réglementaires en vigueur et futures. Notre objectif consiste à continuer notre travail en veillant à garder les formalités administratives à un niveau minimal et en permettant à des produits très performants et durables de demeurer sur le marché.

L'un des nouveaux services essentiels ajoutés par l'ACIPR en 2019 a été le lancement du nouveau site Web, qui comprend une plateforme personnalisée pour les membres seulement, appelée le **CoatingsHUB du Canada**. De cette manière, nous fournissons aux membres un outil leur permettant une gestion plus efficace de l'information. Ce nouvel outil Web a rehaussé une « membres seulement » en l'amenant à un niveau supérieur. Il offre un accès facile à l'information pour le personnel des sociétés membres, avec déjà plus de 200 activations par nos membres en moins d'un an, et vraisemblablement autant en 2020. D'autres webinaires seront offerts aux membres, portant sur la façon de maximiser l'utilisation de la plateforme. Cette plateforme entièrement fonctionnelle de gestion de l'information offre aux membres l'accès, à partir d'un appareil

numérique, aux données clés présentées de manière à faciliter la consultation et dans lesquelles ils peuvent effectuer des recherches par mots clés. Les membres seront bientôt en mesure d'effectuer des recherches par numéro chimique (CAS RN), ce qui leur permettra d'obtenir l'état d'une substance chimique utilisée actuellement dans leurs produits au Canada et de savoir de quelle façon l'évaluation continue de ces substances chimiques pourrait ultérieurement changer leur statut. Je cite un membre qui, récemment, a utilisé la plateforme pour examiner un point particulier : « *J'adore ce système!* » Et nous en sommes heureux.

De nombreux volets sont abordés par l'ACIPR tous les jours, entre autres, et non les moindres, l'évaluation continue des produits chimiques dans le commerce, les défis visant les biocides utilisés comme agents de conservation dans la peinture et les revêtements, l'intérêt renouvelé du gouvernement fédéral dans la recherche de plus grandes réductions d'émissions de COV dans le domaine des revêtements, les enjeux importants et continus quant à l'augmentation des lourdeurs administratives liées au recyclage des déchets en Ontario, les problèmes émergents à l'étranger, comme aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne, et les défis croissants visant l'alignement de la réglementation avec celle de notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis. Tous ces défis, et d'autres encore, ont été relevés par le personnel de l'ACIPR en 2019, et nous sommes heureux de pouvoir compter sur des membres dont la collaboration pleine et entière contribue à la compréhension, par le personnel, des dimensions importantes aiguillonnant nos divers efforts de lobbying.

Il ne s'agit là que de quelques enjeux que l'ACIPR continuera à surveiller pour le compte de l'industrie de la peinture et du revêtement au cours des prochains mois. Tenez pour acquis que nous continuerons d'informer nos membres par l'entremise de notre panoplie de produits informatifs et communications dans **CPCAConnects**.



Gary LeRoux,
Président et Chef de la direction, Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement





Réinventer l'une des plus anciennes associations industrielles sans but lucratif du Canada

Depuis 1913, la mission de l'ACIPR consiste à travailler de concert avec les fabricants et les fournisseurs de peinture et de revêtements afin de plaider en faveur d'une réglementation équitable, d'une gestion responsable de l'environnement et d'une conformité réglementaire afin de contribuer à l'avancement d'une industrie de la peinture et des revêtements durable, dynamique et forte au Canada. Les valeurs fondamentales de l'ACIPR aident à concrétiser cette mission :

- Agir avec intégrité et responsabilité
- Soutenir les décisions fondées sur des preuves
- Promouvoir la conformité réglementaire
- Collaborer avec les actionnaires
- Répondre aux besoins des membres
- Respect strict des politiques antitrusts

Le respect de ces valeurs permet à l'ACIPR de se concentrer sur ses objectifs grâce à six priorités clés.

Exercer une influence positive sur l'élaboration de la réglementation dès le début du processus

Le processus d'élaboration de la réglementation comporte habituellement de nombreuses étapes de consultation sur une période prolongée. Pour connaître le succès, l'Association doit être consciente des échéanciers établis par le gouvernement et être prête à fournir des conseils dès le début du processus, avant que les décisions clés relatives à la réglementation, aux lois et aux politiques soient arrêtées. L'ACIPR débat pour le compte de ses membres lorsque les priorités sont établies et que l'orientation générale est abordée dans une vaste gamme d'enjeux, afin de garantir une réglementation équitable et efficace pour la croissance durable des entreprises au Canada.

Veiller à un meilleur alignement de la réglementation entre le Canada et les États-Unis

Pour tirer parti d'échanges mutuellement avantageux entre le Canada et les États-Unis, il faut miser sur des règles du jeu équitables afin que les sociétés membres de l'ACIPR des deux côtés de la frontière n'aient pas à composer avec un fardeau réglementaire inutile. Ce point est essentiel à la croissance et à la durabilité à long terme des sociétés membres, afin de contribuer à inverser la tendance du déclin continu de la fabrication de revêtements au Canada. Dans le cas de régimes réglementaires établis, l'ACIPR cherche à promouvoir le rehaussement de l'alignement réglementaire entre nos deux pays. Lorsqu'il n'existe pas de tels régimes, l'ACIPR veille à un alignement possible, tout spécialement lorsque les ventes de produits canadiens pourraient être touchées.

Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de gestion du recyclage de la peinture post-consommation au Canada

Les coûts liés à la collecte, à l'entreposage, au transport et au traitement des restes de peinture ainsi qu'à la surveillance nécessaire par les instances provinciales sont importants, et ils sont assujettis aux formalités administratives croissantes dans certaines provinces. Ces coûts peuvent être réduits grâce à une meilleure récupération des ressources, effectuée au moyen de consultations fructueuses avec les propriétaires de marques, les intendants visés par l'obligation lesquels doivent payer pour le recyclage et avec les exploitants de marques chargés de la surveillance du recyclage de la peinture au Canada. L'industrie canadienne de la peinture est sur le point d'atteindre la durabilité, et plus de 22 millions de kilogrammes de restes de peinture ont été récupérés l'an dernier, ce qui serait suffisant pour peindre plus d'un demi-million de maisons. Une vraie réussite!



Promouvoir la conformité réglementaire afin de favoriser la réputation des sociétés membres et de leurs marques

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales ciblent la conformité réglementaire pour tous les produits chimiques utilisés dans la peinture et les produits de revêtement. L'ACIPR a pris l'initiative d'un rôle de leadership en encourageant la conformité parmi ses membres de l'industrie. Plus récemment, ce rôle consistait en la numération complète des services offerts aux membres grâce à un portail exhaustif, le premier du genre, et à une plateforme de gestion des enjeux, offrant aux membres en temps réel les dernières nouvelles portant sur les enjeux et les informations relatives à l'élaboration de la réglementation, lesquelles s'avèrent essentielles pour faire affaire au Canada.

“

L'ACIPR débat pour le compte de ses membres lorsque les priorités sont établies et que l'orientation générale est abordée dans une vaste gamme d'enjeux, afin de garantir une réglementation équitable et efficiente pour la croissance durable des entreprises au Canada.

d'appuyer ses efforts continus de plaider et d'aider à établir la confiance du public dans les marques commercialisées par ses membres.

Rehausser les efforts de communication afin de mettre en valeur des marques durables et solides au Canada

L'ACIPR doit suivre l'évolution des changements rapides touchant les tendances en matière de communication en vue de communiquer de manière efficace avec les membres, les gouvernements, les intervenants, les partenaires et le public. Ce suivi sera effectué auprès de tous les paliers gouvernementaux afin de nous assurer que les efforts de l'industrie en ce qui a trait au développement durable sont bien compris et aussi pour faire en sorte qu'une réglementation raisonnable et équitable devienne la norme. L'Association s'est dotée d'un plan solide de communication, afin



Pourquoi l'ACIPR

Dans un monde où tout est de plus en plus réglementé, ce qui impose une pression accrue sur vos affaires, la vraie question à se poser est celle-ci : **pourquoi pas l'ACIPR? L'ACIPR est la seule association commerciale représentant les intérêts particuliers de l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada.** Des relations gouvernementales proactives, le soutien aux analyses et l'accent sur les résultats, ce sont là les facteurs qui permettent à l'ACIPR de se démarquer. Nos experts en réglementation sont des chefs de file dans leur domaine, offrant aux membres des ressources de la plus grande qualité, de l'information pertinente fournie en temps opportun et une défense solide de leurs droits et intérêts. Le travail de l'ACIPR cible la gestion des enjeux qui ont une incidence sur tous les segments de l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada.

L'ACIPR travail fort à réduire le fardeau réglementaire et soutient les efforts de conformité continus des membres pour aider à atténuer les risques actuels et futurs

L'ACIPR promouvoit des bénéfices, des contributions et des avantages aux membres de l'industrie de la peinture et des revêtements par l'entremise de son vaste réseau, de sa défense des intérêts des membres et par le biais de communications ciblées

L'ACIPR prend en charge l'approche d'économie circulaire pour la gestion et le recyclage de la peinture sous PaintCareMC

L'ACIPR fournit des informations factuelles et fiables par le biais de publications de qualité en temps opportun à travers CPCAConnects, incluant des données trimestrielles économiques et statistiques pour les membres

L'ACIPR encourage les membres à se conformer aux différents enjeux avec l'aide d'une plateforme digitale exhaustive le Canada CoatingsHUB, un volet essentiel des nouvelles initiatives de l'ACIPR en vue d'apporter une valeur ajoutée

L'ACIPR mobilise le public au moyen d'études de marché continues et appuie le perfectionnement des compétences et la formation afin de pouvoir, à long terme, compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée, grâce à CoatingsTECH, un programme sur les technologies liées aux revêtements offert par l'ACIPR par le biais de trois semestres en ligne.

Programmes et services ciblés

À votre disposition

L'ACIPR fait le lien entre l'industrie, les gouvernements, les intervenants, les organisations non gouvernementales et le public par l'entremise de programmes et services diversifiés. Ces efforts n'ont qu'un seul objectif : une voix unique et forte, représentant une industrie solide et durable de la peinture et des revêtements au Canada.

Relations gouvernementales et affaires réglementaires

Les relations gouvernementales et les affaires réglementaires se font à plusieurs niveaux. Les entreprises du secteur de la chimie, en particulier, ont vu le paysage de la conformité réglementaire évoluer ces dernières années, sans que cela ne s'arrête jamais. Toutes les entreprises de revêtements doivent se conformer à la réglementation EHS et à la gestion responsable. Cela pose des défis aux entreprises en termes de nécessité d'assurer une conformité totale dans toutes les juridictions dans lesquelles elles opèrent.

Pour que le travail de l'ACIPR sur la conformité soit couronné de succès, les membres, voire l'ensemble de l'industrie, doivent s'impliquer sans réserve pour que des données pertinentes soient disponibles afin d'appuyer des décisions gouvernementales qui seront fondées sur des preuves. Ces données sont d'autant plus critiques que les réglementations sont en cours d'élaboration. Pour canaliser cet effort, les travaux des comités techniques et des groupes de travail s'avèrent essentiels pour atteindre de meilleurs résultats. Les activités de l'ACIPR dans ce domaine aident les entreprises membres à s'acquitter de fonctions importantes en vue de parvenir à une conformité totale. ■

Pour en savoir davantage concernant l'adhésion à l'association ou télécharger le formulaire de l'adhérent, visitez canpaint.com



Un leadership fort

L'ACIPR est gérée par un conseil d'administration composé de membres fabricants corporatifs et de trois membres fournisseurs/distributeurs. Le CA se rencontre quatre fois l'an, et tel que requis, afin de fournir une orientation sur les programmes et politiques de l'association. Il y a deux comités au CA: celui de la vérification et des finances et celui de gouvernance d'entreprises et de mises en candidatures.



Richard Tremblay
Benjamin Moore
Président du conseil



Darrin Noble
Home Hardware Stores Ltd.
Président du comité,
de gouvernance



Vince Rea
PPG Canada Inc.
Président du comité,
finances et administration



André Buisson
Société Laurentide Inc.



Bruce Clathworthy
DCC Lansco



Doug Crabb
DUHA Group



Andy Doyle
American Coatings Association



Mark Huisman
BASF Canada



Brent Jamieson
Axalta Performance Coatings



Curt Kaucher
Sherwin-Williams



Sharon Kelly
KelCoatings Ltd.



Jeff Snyder
AkzoNobel Canada Inc.



Jean-François Tanguay
IMCD



Fred Veghelyi
OPC Polymers Canada



Tim Vogel
Cloverdale Paint





ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

PEINDRE UN BEL AVENIR

L'une des plus anciennes associations industrielles sans but lucratif au Canada, fondée en 1913, est la SEULE association professionnelle qui représente les intérêts spécifiques de l'industrie des revêtements au Canada. L'ACIPR représente les principaux fabricants canadiens de peintures et de revêtements et leurs fournisseurs dans les principales catégories de produits: peintures architecturales, finitions industrielles et revêtements pour automobiles.

L'industrie des revêtements est l'un des secteurs les plus réglementés de l'économie canadienne. La compétence principale de l'ACIPR est non seulement axée sur les politiques gouvernementales de haut niveau qui ont un impact sur ses membres, mais elle assure également des approches proactives en matière de développement législatif et réglementaire portant sur des enjeux critiques tels que: la gestion des substances chimiques et la communication des dangers; gestion des produits et de leur durabilité; politique de réduction des substances toxiques; réglementation de la qualité de l'air; sécurité chimique en milieu de travail; évaluation chimique fondée sur des données scientifiques; des règles du jeu équitables et un alignement réglementaire.

*Pour plus de renseignements sur l'ACIPR visitez
canpaint.com*

*Que ce soit pour obtenir de plus amples renseignements ou pour
devenir adhérent de l'ACIPR, nous sommes là pour vous aider.*

Gary LeRoux
Président et chef
de la direction
gleroux@canpaint.com

Micheline Foucher
Director Administration
mfoucher@canpaint.com

Association canadienne de l'industrie de la
peinture et du revêtement
900-170, avenue Laurier O. Ottawa ON K1P 5V5
613.231.3604 | cpca@canpaint.com





Transformation numérique pour permettre une meilleure gestion des enjeux

Demeurer à la fine pointe

En 2019, l'ACIPR s'est attaquée à un problème clé qui l'a amenée à transformer son fonctionnement interne et les offres à l'externe pour ses membres. L'ACIPR s'est lancée dans une démarche de modernisation visant à restructurer et à donner une nouvelle image au site Web accessible au public. L'ACIPR s'est employée à créer une plateforme numérique unique en son genre destinée à la gestion des enjeux. Celle-ci a pour mission de fournir aux membres des données et des mises à jour en temps réel sur l'élaboration de la réglementation; le tout, de façon bien organisée dans un format facile à consulter.

La réalisation de cette plateforme a été rendue possible grâce à un effort s'étalant sur plusieurs années et orchestré par une équipe d'experts qui ont analysé les informations, le contenu et les exigences générales nécessaires à la création d'un système en ligne pouvant apporter une grande valeur aux membres. Ce n'est un secret pour personne que l'industrie de la peinture et du revêtement fait partie des secteurs les plus réglementés au Canada, et que de naviguer à travers cet environnement réglementaire peut être tout aussi complexe que les règlements eux-mêmes. Voici là où la valeur intrinsèque de la plateforme prend toute son importance. Elle permet aux membres de naviguer facilement dans l'environnement réglementaire canadien, de recevoir des notifications sur des mises à jour de questions importantes concernant le secteur et de chercher une base de données complète sur toutes les plateformes numériques. **Les utilisateurs ont accès à un tableau de bord entièrement personnalisable, et ils peuvent gérer les notifications en fonction de leur profil personnel.** La plateforme offre aux membres un accès rapide aux mises à jour des questions propres à l'industrie, à des positions ou à des propositions formelles, à un calendrier de rappel des échéanciers de conformités sur lequel se trouvent toutes les dates des actions en attente exigées du gouvernement, et plus encore.

La plateforme CanadaCoatingsHUB continue de révolutionner le mode d'interaction de l'ACIPR avec ses membres. Les



membres de l'ACIPR gèrent des centaines, et dans certains cas des milliers, de produits de peinture et de revêtement en étant épaulés par des équipes chargées du respect de la réglementation ainsi que par des équipes de recherche et développement, lesquelles sont à l'avant-garde du développement de produits. Leur objectif premier à tous est de commercialiser leurs produits dans le respect de toutes les normes et de tous les règlements en vigueur au Canada. **Le travail de l'ACIPR est d'appuyer ses membres en leur donnant accès aux derniers développements en matière de réglementation, et ce, dès qu'ils se dessinent, par le biais de la plateforme Canada CoatingsHUB.**

Depuis que l'ACIPR a lancé son nouveau site au début de 2019, les efforts de développement du site se poursuivent. En 2020, une nouvelle base de données sur les substances sera ajoutée à la plateforme, ce qui permettra aux membres d'effectuer des recherches par substance chimique, et de déterminer le statut de cette substance en ce qui concerne les exigences réglementaires actuelles ou futures en suivant les efforts d'évaluation de risques. L'ajout de la base de données sur les substances s'inscrivait dans la logique des choses. Cette base donnera aux membres des renseignements concernant des substances spécifiques aux revêtements, adhésifs, obturants et élastomères (CASE en anglais), et fournira un aperçu de l'endroit exact où se trouve une substance d'intérêt dans le processus d'examen réglementaire. Aucune autre plateforme n'offre cette option, et c'est ce qui différenciera la plateforme Canada CoatingsHUB de l'ACIPR des autres offertes sur le marché. Avec plus d'un millier de ressources déjà affichées sur la plateforme, CanadaCoatingsHUB se révèle être un des outils en ligne les plus efficaces, rigoureux et pertinents pour mener à bien la gestion des questions d'une association. Pour savoir comment devenir un membre ou en apprendre davantage sur la plateforme Canada CoatingsHUB, visitez le site : canpaint.com.

Pour en apprendre davantage sur l'adhésion à l'association et sur le Canada CoatingsHUB, visitez canpaint.com.



Accéder au calendrier de conformité de l'ACIPR



Gérer les alertes et les abonnements réglementaires



Données sécurisées et fiables



Substances chimiques critiques
informations de gestion



Une marque reconnue
confiance et fidélité



12.3 G\$

TOTAL (M)
PIB pour CASE

4.65 G\$

TOTAL (M)
PIB pour CASE

1.74 G\$

TOTAL (M)
PIB pour CASE

125 316

TOTAL des
EMPLOIS INDUITS



Étude de l'impact économique

L'impact économique de l'industrie canadienne des peintures et des revêtements identifié dans une étude récente se classe en deux types d'impact économique. L'impact direct ou économique résultant de l'activité des entreprises de revêtements elles-mêmes ou des revenus générés par ces entreprises. Les impacts indirects tiennent compte de l'effet multiplicateur de l'industrie des revêtements au Canada. Lorsque les entreprises de peinture et de revêtements achètent des matières premières, elles génèrent une activité économique de la part de leurs fournisseurs et distributeurs de matières premières. En outre, lorsque les utilisateurs finaux de peinture et de revêtements achètent des produits, l'activité économique est générée au niveau du magasin de peinture ou de la chaîne de vente au détail de la chaîne d'approvisionnement, générant des salaires attractifs dans les différents segments.

Les constats majeurs

L'ACIPR a retenu les services de la firme de consultants de renommée mondiale, Orr & Boss, pour mener une Étude sur l'impact économique de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement. C'est ce qui est généralement appelé la fabrication et la vente de revêtements, d'adhésifs, d'obturants et d'élastomères (ou communément désigné CASE) dans l'industrie. Les renseignements relatifs aux conclusions mentionnées ci-dessous sont exposés en détail tout au long de l'étude sur l'impact sur les plans des avantages directs, indirects et secondaires pour l'économie canadienne. L'étude traite de la chaîne de valeur dans sa totalité, de l'approvisionnement en matières premières au point de vente et aux utilisateurs finaux. Cette chaîne de valeur comprend les éléments suivants : fabricants de revêtements, fournisseurs de matières premières, fabricants d'équipements de peinture, accessoires de peinture et produits connexes, entreprises de transport, magasins de détail de peinture, utilisateurs finaux, ateliers de carrosserie, applicateurs de peinture et intervenants de gérance de produits.

L'industrie canadienne de la peinture en 2019

En chiffres

Vers la fin de 2018, l'économie canadienne a stagné à 1,9 % et cette faiblesse s'est poursuivie jusqu'en 2019, ce qui a contribué à contenir la croissance du PIB à ce qui semble être un modeste taux de 1,4 à 1,6 %, alors que les dépenses réelles de consommation indiqueront une stabilisation de la croissance au rythme le plus lent enregistré au cours d'une décennie. Bien que les économistes prévoient toujours une croissance du PIB qui devrait atteindre 1,5 à 1,7 % en 2020, la rotation tant attendue des principaux moteurs de l'économie canadienne vers les exportations et les investissements ne s'est pas encore concrétisée en raison du contexte d'incertitudes géopolitiques relativement fortes. On peut penser ici à la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ou au ralentissement général de l'économie mondiale engendré par des conflits sociopolitiques. L'économie canadienne sera touchée et il est difficile d'en prévoir les incidences. Actuellement, les marchés montrent des signes précurseurs à un ralentissement de la croissance et de l'inflation dans les prochaines années.



Téléchargez l'étude d'impact économique sur canpaint.com

Et la dynamique entourant cette faible croissance est aussi notée dans la plupart des provinces canadiennes. L'activité commerciale nette au Canada devrait rester faible étant donné que la croissance modeste de la demande intérieure limitera l'importation et la croissance de l'exportation. Néanmoins, les ménages canadiens déjà endettés devraient continuer à dépenser, mais seulement de façon modérée, ce qui va générer un marché immobilier et un secteur de la construction au Canada relativement stables. Ces secteurs pourraient même connaître une légère croissance en 2020. En fait, 2019 a connu une solide croissance dans le secteur des maisons neuves ainsi que sur le marché de la revente. Un ralentissement de la croissance de la population active au travail combiné à un taux d'endettement élevé des ménages pourrait, dans une certaine mesure, constituer un frein aux dépenses de consommation et affaiblir la confiance des consommateurs. De même, les fabricants et les entreprises en général chercheront à limiter leurs dépenses, même si une croissance économique plus lente peut parfois s'avérer un puissant catalyseur qui pousse les entreprises et les gouvernements à mettre en œuvre des réformes et à stimuler la concurrence, plus particulièrement si un nouvel accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada a pour effet de diminuer l'incertitude, ce qui encouragera les entreprises à atteindre des niveaux élevés d'utilisation des capacités. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il continuerait d'investir dans l'infrastructure, mais que le plus important était de faire démarrer les projets pour que ceux-ci puissent aller de l'avant, ce qui s'est avéré difficile pour le gouvernement actuel. La consommation de biens durables dans la première moitié de 2019 a à peine progressé sur une base annuelle, et ce type de comportement de la part des consommateurs se produit habituellement davantage pendant les cycles économiques de récession et non d'expansion.

Fabrication

La production industrielle au Canada a enregistré une croissance moyenne de 1,45 % entre 1998 et 2019. La production industrielle enregistre maintenant un déclin sur une base annuelle pour la première fois depuis 2016, et la probabilité d'un regain rapide est plutôt faible. Le secteur canadien de la fabrication continue à être confronté à de nombreux défis en ce qui a trait à la compétitivité générale, à la faible productivité et à une pression croissante venant d'éventuels obstacles au commerce et à la compétitivité mondiale provenant d'accords commerciaux actuels et futurs. La tendance dans les fusions et des acquisitions, suivie par le rapatriement d'installations de fabrication devraient continuer de nuire à plusieurs secteurs industriels partout au Canada au cours des prochaines années, et les secteurs peintures et revêtements ainsi qu'adhésifs et obturants n'y feront pas exception. Des programmes gouvernementaux visant à renforcer la compétitivité du

secteur automobile ont été mis en œuvre récemment par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario et ont contribué à reconfigurer leurs réseaux de production de OEM et de pièces de véhicules automobiles préalablement à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange nord-américain. Toutefois, les usines canadiennes d'automobiles pourraient avoir à interrompre temporairement leurs activités opérationnelles étant aux prises avec une pénurie de pièces provenant des États-Unis. Des normes plus strictes sur les émissions des véhicules inciteront les fabricants d'OEMs à développer des véhicules plus écoénergétiques et légers, ce qui devrait pousser les fournisseurs de l'industrie de l'automobile à innover au moyen de concepts et de matériaux évolués visant à améliorer les processus de fabrication. En 2020 et au-delà, l'industrie de l'automobile ainsi que plusieurs autres secteurs industriels feront face à une période de transformation. Cette période implique des investissements dans des technologies de fabrication de remplacement et de se préparer en vue d'un ralentissement éventuel des procédés de production traditionnels, lesquels génèrent moins de produits à valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement. Alors que l'on fait grand état de l'Internet des objets, comme les réseaux 5G, la chaîne de blocs, l'industrie 4.0, l'apprentissage automatique, l'impression 3D, le véritable défi auquel doivent faire face les fabricants canadiens est de bien comprendre les bénéfices et les risques uniques de telles technologies pour leurs procédés particuliers de fabrication afin de rester à l'affût des tendances de consommation et des fluctuations du marché. Bien que cette dynamique soit bien en place, il y a quand même un pressant besoin de s'entourer des bonnes personnes, de créer des partenariats stratégiques et d'accorder une grande importance à la cybersécurité compte tenu du recours plus important à la numérisation dans la chaîne d'approvisionnement.

Marchés industriels

L'indice des prix des matières brutes (IPMB) montre qu'une augmentation des coûts pour un fabricant entraînera une augmentation des prix des produits finis. L'IPMB a indiqué beaucoup de volatilité, en baisse au premier trimestre, en hausse au deuxième trimestre et suggérant encore une



tendance négative au troisième trimestre. Les ventes de véhicules neufs au Canada continuent leur déclin d'une année sur l'autre, avec une baisse de 4,6 % au cours de la première moitié de 2019 comparativement à la même période en 2018, et démontrent une nette préférence pour les véhicules utilitaires légers plutôt que pour les automobiles. Quant au secteur des pièces d'automobiles, les stimulants financiers accordés par les trois paliers gouvernementaux ont attiré les investissements, renforçant ainsi la concurrence. Les prévisions portant sur l'investissement pétrolier et gazier indiquent que ce marché sera légèrement plus fort en 2020, à la suite de l'approbation récente du gouvernement visant le pipeline Trans Mountain; toutefois, le rendement global dans ce secteur pourrait se restreindre, car il dépendra également de l'incertitude marquée quant aux politiques commerciales jusqu'en 2021. Pour ce qui est de l'industrie de l'aérospatiale, Vision 2025 mettra au point une stratégie et une feuille de route exhaustives afin d'assurer le succès à long terme de l'industrie. Dans le cas de l'industrie du bois, plusieurs facteurs, comme les modifications apportées aux codes du bâtiment, appuieront l'utilisation croissante du bois dans les immeubles de hauteur moyenne et de grande hauteur et dans la technologie des produits du bois. En ce qui a trait à la politique monétaire et aux produits électroniques, des coûts commerciaux plus élevés en raison des tensions commerciales et d'une économie en croissance lente en Chine réduiront la croissance de la demande de composants électroniques dans l'année à venir. Bien que le taux de chômage au Canada soit à son plus bas depuis quatre décennies, les sociétés ont tout de même de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs marchés industriels. Afin que le Canada se positionne en tant que chef de file dans une économie mondiale de plus en plus féroce et concurrentielle, et ce, dans tous les secteurs indiqués ci-dessus, nous avons cerné cinq priorités pour 2020 et au-delà : 1) recruter la main-d'œuvre la plus qualifiée et la plus talentueuse, 2) assurer l'essor et la croissance des PME, 3) miser sur l'innovation pour saisir de nouvelles occasions, 4) tirer parti du rôle du Canada à l'avant-plan de la haute technologie et 5) maximiser l'approvisionnement et les partenariats gouvernementaux afin de générer une nouvelle croissance industrielle.

Marchés architecturaux

À l'échelle nationale, l'investissement résidentiel semble s'être stabilisé, et on s'attend qu'il contribuera modestement à la croissance globale en 2020 et en 2021, après un déclin de deux ans. Les taux d'intérêt moindres, la solidité des marchés du travail et un afflux croissant d'immigrants appuieront l'activité immobilière. La population du Canada s'est accrue à un rythme plus rapide qu'au cours des quelque 30 dernières années au cours du troisième trimestre de 2019. En outre, il est prévu que le nouveau programme de prêt hypothécaire avec participation

à la mise de fonds instauré par le gouvernement fédéral appuiera encore plus les activités immobilières. Toutefois, le service de la dette pour les créances hypothécaires dans les finances des foyers canadiens est actuellement à son niveau le plus élevé depuis 1992, et les conditions du marché de l'habitation continuent de différer de façon marquée dans plusieurs régions du Canada. Dans l'est du pays, les marchés de l'habitation se sont renforcés, avec une très bonne revente et de nouvelles constructions, suivis par des augmentations du prix des maisons allant de modérées à élevées. L'ajustement a été plus difficile dans les régions du Grand Toronto et de Vancouver en raison de l'activité spéculative passée et d'un prix moyen élevé pour l'accès au marché de l'habitation. Pendant la première moitié de 2019, le total des investissements non résidentiels ou des permis industriels ou commerciaux a connu un certain déclin.

Rendement du secteur de la fabrication de peinture et de revêtements

Dans l'ensemble, en 2018, le total des expéditions canadiennes de peinture effectuées par tous les secteurs de la peinture s'est établi à 3 413 milliards de dollars et à 488 millions de litres. En ce qui a trait à la peinture architecturale vendue au Canada, tant fabriquée au pays qu'importée d'ailleurs, ce secteur a généré 33,3 % de la valeur totale des ventes de peinture et 41,7 % du volume total des ventes de peinture en 2018. Le rendement du secteur de l'automobile au Canada, qui englobe les segments des produits de finition automobile et de la fabrication de peinture pour les OEMs, a été maintenu à la portion la plus réduite de la valeur totale (23 %) et du volume total des ventes (12 %) au Canada. Le rendement du secteur des peintures industrielles a été évalué à 43,7 % de la valeur totale en dollars et à 46,3 % du volume total des ventes au Canada.

Au cours de la première moitié de 2019, les ventes en espèces dans le secteur architectural se sont élevées de 2,6 %, et les ventes en litres ont diminué de 3,3 %. En même temps, les ventes en espèces de produits de finition automobile ont diminué de 5,2 % et les ventes en litres ont baissé de 6,5 %. Les tendances devraient être similaires dans ces deux marchés pour le reste de 2019 et tout au long de 2020.

Pour ce qui est des ventes de peintures à l'eau au Canada, elles continuent de dominer toutes les ventes architecturales, soit près de 95 % des produits vendus en 2018 comparativement à 79 % en 2017. Dans le secteur de la finition automobile, les ventes de couches de fond à l'eau représentaient jusqu'à 80 % du volume total des peintures de type couche de fond utilisées dans les ateliers de réparation de carrosseries du Canada. ■





Leaders en Développement Durable

Certains ont fait valoir que les peintures et les revêtements, de par leur nature, constituaient déjà un produit durable en ce sens qu'ils protégeaient et prolongeaient la vie de nombreux actifs importants, que ce soit chez eux, dans une automobile ou sur une infrastructure commerciale. Dans l'ensemble, l'industrie canadienne des peintures et des revêtements est fière d'avoir accompli beaucoup en matière de durabilité. L'industrie est allée beaucoup plus loin pour assurer le maintien et l'amélioration de la gestion responsable des produits tout au long de leur cycle de vie, depuis le développement du produit jusqu'à la communication des dangers, la conformité aux réglementations sur les produits chimiques, le transport des marchandises dangereuses et la réponse des clients aux exigences de fin de vie.

Fondation pour un développement durable

La première étape de la gestion globale des produits consiste à garantir la conformité totale avec les normes et réglementations en vigueur pour une fabrication, une expédition et une vente sûres des produits. L'industrie des revêtements s'efforce de fournir des produits à haute performance à base de produits chimiques de manière à minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Ces produits sont soumis à de nombreuses réglementations pour une utilisation sécuritaire des produits chimiques sur des marchés spécifiques.

L'ACIPR appuie depuis de nombreuses années les sociétés membres en ce qui a trait à la conformité réglementaire, en mettant l'accent sur la défense de leurs intérêts. Désormais, l'ACIPR place la conformité au niveau supérieur, grâce à une centrale fourmillant de renseignements et de détails, appelée CoatingsHUB (<https://canpaint.com/fr/adhesion/canada-coatings-hub/>), rien n'est oublié pour protéger la réputation des marques établies par les sociétés.

Permettre le développement durable

L'industrie du revêtement est devenue un catalyseur pour plusieurs utilisateurs finaux qui cherchent à réaliser leurs propres objectifs de développement durable. De la production à la consommation, des réductions marquées ont été effectuées dans les émissions de COV dans la chaîne d'approvisionnement, les produits à faibles émissions de COV et les produits sans COV étant actuellement la norme. En plus d'activités poussées en recherche et développement dans l'innovation pour les produits, les autres facteurs de durabilité pour l'industrie comprennent des directives strictes à

l'intention des détaillants qui doivent offrir des produits à faible teneur en COV, des certifications de bâtiments écologiques afin de mieux évaluer le cycle de vie, la disponibilité de solutions de rechange pour des produits chimiques rentables et une plus grande efficacité créée en raison de la rareté des matières premières.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), qui rassemble les 10 ministres provinciaux ainsi que le ministre fédéral de l'Environnement, a souligné les progrès impressionnants réalisés dans le recyclage de la peinture en déclarant :

Les avantages conférés par les revêtements

L'industrie du revêtement a fait plusieurs avancées notables dans les nouvelles technologies, comme le fait de passer vigoureusement à des peintures à base d'eau, de réduire les émissions de COV et de recycler des millions de kilogrammes de restes de peinture chaque année. L'industrie du revêtement offre bon nombre d'autres avantages qui sont souvent négligés. Ils s'appliquent aux revêtements industriels, automobiles et architecturaux dans une vaste gamme de produits à haut rendement, durables et novateurs. Tous ces produits répondent aux demandes strictes des clients. La peinture, c'est plus que ce que vous pouvez voir sur vos murs. Notre industrie se reflète dans tout ce qui nous entoure, ce qui nous aide à réduire notre empreinte environnementale et à améliorer notre qualité de vie, tous les jours! ■

TYPE DE REVÊTEMENT

AVANTAGE CONFÉRÉ

Revêtements architecturaux et industriels sur les infrastructures publiques, les bâtiments, les ponts, les articles manufacturés et les automobiles



Réduction des coûts du cycle de vie, besoin retardé pour de nouvelles infrastructures et de nouveaux produits, réduction de la consommation d'énergie et préservation des matières premières

Fenêtres écoénergétiques revêtues de revêtements fonctionnels pour la transmission directe de la lumière et de la chaleur



Économie de 9 à 18 % des coûts d'énergie pour les propriétaires de maisons

Les revêtements de toit réfléchissants créent un effet de refroidissement, réduisant l'utilisation de la climatisation et augmentant les économies d'énergie



Réduction de 20 % à 70 % des coûts de refroidissement annuels pour les résidents et propriétaires d'immeubles, réduisant ainsi la consommation de combustibles fossiles et les émissions de GES

Revêtements marins antisalissures sur plus de 250 000 navires et infrastructures sous-marines



Protection des écosystèmes précieux dans les lacs d'eau douce; augmentation des économies de carburant de 60 milliards de dollars par an; réduction de 384 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année ou l'équivalent de 64 millions de voitures retirées de la route

Des revêtements remplaçant des alternatives plus coûteuses en renforçant le bois mou à la place du bois dur



Réduit la consommation de matières premières tout en créant des puits de carbone qui réduisent les émissions de GES

La peinture pour la circulation est utilisée pour les lignes de signalisation dans les rues, sur les autoroutes et pour les places de stationnement



Prévention de la perte accidentelle de biens et de vies humaines au quotidien

Les revêtements antibactériens et faciles à nettoyer sont utilisés dans les hôpitaux, les centres pour personnes âgées, les récipients pour aliments et autres points de contact importants



Prévention de la maladie, assistance aux familles en rendant la nutrition abordable pour les populations à risque

BIO



Rendre l'industrie de la peinture et des revêtements encore plus verte

L'industrie CASE (revêtements, adhésifs, obturants et élastomères) joue un rôle essentiel dans la société moderne en contribuant de manière importante au mieux-être économique du Canada ainsi qu'à la santé, à la sécurité et au confort des Canadiens. Selon de récentes études, les sociétés membres de l'ACIPR génèrent une production économique se chiffrant à plus de 12,3 milliards de dollars et emploient plus de 86 000 Canadiens. Les avantages qui en découlent pour le public sont étalés dans de nombreux volets de développement durable. Les revêtements fonctionnels prolongent directement la durée de vie et réduisent les coûts d'entretien et de maintenance des maisons, des immeubles, des véhicules de transport (automobiles, camions, trains, bateaux) et de l'équipement industriel. Les revêtements permettent également d'entreposer les aliments pour des périodes plus longues et à des prix abordables pour tous, tout en protégeant plus efficacement les appareils électroniques et en ajoutant de la valeur à bon nombre d'autres produits de consommation.

Les chefs de file de la fabrication de peintures et revêtements qui collaborent avec les associations industrielles comme l'ACIPR sont à la fine pointe de la science et de la technologie grâce à des innovations qui ont créé de nombreux avantages pour l'économie et pour la société en général. L'industrie se rend compte des avantages concurrentiels et économiques qui résultent de programmes internes progressifs mettant l'accent sur la durabilité en amont de la réglementation gouvernementale devenant de plus en plus stricte. L'industrie du revêtement continue d'aller de l'avant afin de mettre au point des produits durables plus soucieux de l'environnement et provenant de matériaux recyclables, compostables, biodégradables ou renouvelables.

De concert avec des collaborateurs des milieux universitaires et de l'industrie, l'ACIPR et ses membres ont cerné plusieurs secteurs prioritaires pour la recherche future en matière de chimie propre et de durabilité, des domaines où des lacunes en matière de savoir se font sentir actuellement. Ces sujets sont activement étudiés par les chercheurs de l'industrie, et ils tireraient profit d'une participation active par la communauté universitaire, où les activités novatrices en recherche et développement sont l'objectif principal. Ces efforts se traduiront bientôt par la mise en marché de nouveaux produits encore plus verts, ce qui contribuera à un futur plus durable pour l'industrie du revêtement. Vous trouverez ci-dessous les secteurs d'intérêt qui, selon l'ACIPR, contribueront à concrétiser des efforts en ce sens.

Réduction des COV dans le marché des revêtements industriels

L'industrie de la peinture et des revêtements demeure à l'avant-garde de l'amélioration de la qualité de l'air en remplaçant les solvants et ingrédients chimiques habituellement utilisés dans les peintures par des dispersions à base d'eau. Cela a mené à une réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) de plus de 75 % au cours des 10 dernières années, et plus de 95 % des revêtements architecturaux vendus au Canada sont désormais à base d'eau. Toutefois, la majorité des revêtements industriels sont encore à base de solvant. Le défi consiste à améliorer le rendement de nombreux revêtements à base d'eau en ce qui a trait à certaines exigences de rendement industriel. Les avancées en conception de polymères, de résines et d'additifs ont réglé bon nombre d'autres problèmes comme la formation d'un feuillet, le contrôle de la viscosité et le moussage, mais les problèmes existent toujours pour ce qui est de la résistance à la corrosion et/ou aux agents chimiques et vis-à-vis de la demande pour des finis à brillance élevée requise dans certaines applications industrielles.

Agents de conservation antimicrobiens

Les fabricants sont passés à des peintures architecturales largement fabriquées à base d'eau au cours des 10 dernières années; toutefois, l'un de leurs sujets de préoccupation est le besoin de développer de nouveaux agents de conservation visant à inhiber la croissance microbienne aux fins de la conservation dans les contenants et suivant l'application afin de conserver le feuillet de peinture sur les surfaces. Seule une poignée de ces produits biocides (OIT, BIT, etc.) est actuellement à la disposition de l'industrie, et ils sont visés par des contrôles gouvernementaux de plus en plus stricts. Certains ont été déterminés comme étant potentiellement nocifs, avec des résultats allant du bannissement pur et simple à la restriction de leur utilisation dans les produits et aux concentrations faibles, ce qui les rend par conséquent inefficaces en tant qu'agents antimicrobiens. Cet enjeu va au-delà du simple remplacement de produits de conservation par des solutions de rechange. Dans de nombreux cas, il n'y a tout bonnement pas d'autre solution viable. C'est pourquoi il est devenu urgent de trouver des solutions nouvelles pour prévenir la croissance microbienne dans les systèmes à base d'eau. L'ACIPR s'inquiète du fait que le gouvernement ne tient pas compte des incidences négatives de la restriction de l'utilisation de produits biocides sans solutions de rechange appropriées, car ces incidences touchent autant la santé humaine que l'économie.



Matières provenant de sources renouvelables

Les matières premières utilisées dans les revêtements ont été pendant longtemps extraites d'ingrédients chimiques d'origine biologique. Les progrès des processus de fabrication au cours des dernières décennies ont mené à l'environnement actuel, dans lequel la majorité des matières pour les revêtements sont tirées de combustibles fossiles et de produits pétrochimiques. **L'industrie a récemment commencé à intégrer, dans une vaste gamme de produits, les matières provenant de sources renouvelables comme l'amidon, l'huile de maïs et les polyols d'origine biologique.** Toutefois, le choix des matières renouvelables pour les revêtements est tout de même encore restreint et, dans le cas de certaines applications comme les polyacrylates ou les résines phénoliques, il n'existe aucun produit de rechange d'origine biologique. Le défi principal est le caractère hydrophile inhérent des polymères naturels, ce qui ne les rend pas appropriés pour l'utilisation avec des polymères synthétiques, qui sont typiquement hydrophobes. Ces considérations présentent des coûts supplémentaires liés à la reformulation des procédés existants ou à une infrastructure additionnelle, qui serait requise pour les nouvelles chaînes d'approvisionnement. L'adoption rapide de nouvelles matières premières par l'industrie exige de minimiser ces dépenses lorsque c'est possible de le faire.

Recyclage de produits à composants multiples

Les matières modernes et flexibles pour l'emballage, spécialement celles utilisées dans l'industrie alimentaire, sont typiquement des laminés multicouches dont chaque couche est composée d'une matière différente qui répond à un but précis. Chaque matière peut être recyclée, mais le laminé ne peut, dans la majorité des cas, être recyclé en totalité de manière économique, car ce recyclage nécessiterait la délamination et la séparation des couches individuelles. Cette solution est difficile en raison de l'efficacité des produits adhésifs utilisés dans la fabrication de l'emballage. Des produits adhésifs « adaptatifs » qui peuvent être désactivés en appliquant un déclencheur approprié comme la lumière, la chaleur, une tension électrique, etc., pourraient représenter une énorme avancée dans le recyclage des laminés à composants multiples. Pour que cette approche soit viable, l'impact environnemental du déclencheur devra forcément être moindre que l'impact découlant du non-recyclage du produit. L'une des solutions de rechange possibles est la conception de nouvelles couches de laminés dont le rendement est égal aux matières existantes et qui pourront ensuite être délaminées après l'utilisation. En général, un produit contenant un déclencheur qui entraîne la biodégradation ou qui facilite le recyclage à la fin de sa durée de vie utile pourrait s'avérer précieux, avec un potentiel d'impact important et positif dans toute l'industrie.

Autres matières préoccupantes

Plusieurs autres matières actuellement utilisées dans les revêtements présentent des problèmes pour l'environnement, et l'industrie se penche sur la mise au point de solutions de rechange avant que des restrictions réglementaires soient imposées. Ces solutions comprennent, entre autres :

- Des agents de réticulation de polymères contenant des isocyanates et des amines époxydes
- Des matières contenant du formaldéhyde qui est libéré à des températures élevées
- Des pigments anticorrosion à base de chrome et d'autres métaux lourds
- Des matières inhibant le recyclage ou la biodégradation de revêtements à composants multiples
- Des matières bioaccumulatives persistantes et des perturbateurs endocriniens

Les produits de revêtements et de peinture sont, par leur nature, des produits durables, car ils protègent et prolongent la durée de vie de nombreux importants actifs, qu'il s'agisse de biens domiciliaires ou automobiles ou d'une infrastructure commerciale. L'industrie canadienne de la peinture et du revêtement est fière de ses nombreuses avancées en ce qui a trait à la durabilité au cours des dernières années. Finalement, le défi consiste à mettre au point des revêtements et des matières d'emballage souples qui peuvent efficacement être récupérés, puis recyclés (utilisés pour le même type d'application) ou transformés en tant que matière pour d'autres applications industrielles. Des progrès significatifs ont été accomplis, mais il est tenu compte d'importants éléments dans la recherche future, comme il est indiqué ci-dessus. Les impacts sur le cycle de vie, tant économiques qu'environnementaux, de l'intégration de nouveaux revêtements doivent être évalués. Bien que d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre et des décharges contrôlées soient prévues, d'autres impacts liés à la génération, l'utilisation et l'utilisation de ces produits continuent d'être évalués afin de déterminer ceux qui sont prometteurs tout en éliminant graduellement ceux qui ne contribuent pas à un impact net positif. ■



Les enjeux liés aux biocides utilisés pour la conservation de la peinture

Les modifications proposées à la réglementation sur les produits antiparasitaires au Canada soulèvent des questions tant chez les fournisseurs de matières premières que chez les fabricants de peinture et de produits de revêtement. La dernière proposition de Santé Canada a pour but de moderniser la supervision réglementaire portant sur les dispositifs antiparasitaires au Canada en remplaçant l'annexe 1 du Règlement sur les produits antiparasitaires par une catégorie de produits exempts de l'homologation sous certaines conditions. L'exemption de l'homologation permettrait une réduction du fardeau administratif pour l'industrie et le gouvernement, tout en offrant un degré de surveillance approprié pour les produits vendus et commercialisés au Canada. Cependant, elle impose plus de responsabilités à l'industrie, qui doit faire en sorte que les produits commercialisés respectent des conditions précises, comme il est établi dans le règlement. En l'absence de directives réglementaires claires, certains utilisateurs et fabricants n'étaient pas entièrement au courant que certains dispositifs antiparasitaires étaient assujettis à la Loi sur les produits antiparasitaires et ne savaient pas non plus si le dispositif utilisé dans les produits devait être homologué ou non. Toutefois, la clarification proposée liée aux exemptions en vertu de la Loi n'empêcherait d'aucune façon les vendeurs de dispositifs antiparasitaires d'être visés à l'avenir par des activités de contrôle et de surveillance de routine en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Cela exige nettement plus de considération par ceux qui sont touchés dans l'industrie.

La consultation préalable sur cette question coïncide plus ou moins avec la publication d'une note d'information de l'ARLA intitulée : « Affirmations acceptables sur les étiquettes pour les articles traités avec des produits antiparasitaires ».

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) continue d'examiner cette directive, car elle est censée s'aligner sur celle de la liste de l'EPA des États-Unis portant sur les énoncés approuvés constituant des affirmations acceptables. Au fil des ans, les sociétés membres ont transmis à l'ACIPR de nombreuses questions portant sur l'acceptabilité de leurs énoncés spécifiques, qui ont été approuvés par l'EPA des États-Unis, mais qui diffèrent du seul énoncé officiellement permis dans le passé pour son utilisation au Canada.

Les membres de l'ACIPR comprennent des membres distributeurs et fournisseurs qui sont des titulaires d'homologation et qui demeurent profondément préoccupés par la proposition actuelle, laquelle se rapporte à des affirmations utilisées pour les produits antiparasitaires, spécialement en raison du fait qu'elle est reliée à leur présence dans une vaste gamme d'articles traités. La majorité des membres de l'ACIPR sont des fabricants de peinture et de revêtements, de produits adhésifs, d'obturants et d'élastomères (CASE), avec leurs fournisseurs de matières premières. Bien que les sociétés de CASE ne fabriquent pas, en général, de produits antiparasitaires, elles sont des « utilisateurs » de produits biocides essentiels

pour, particulièrement, la conservation de leurs produits architecturaux à base d'eau, ce qui représente maintenant 94 % de ces produits vendus au Canada. Ces produits sont désormais considérés comme étant des articles traités arrivant au Canada en provenance des États-Unis. À ce titre, cela a créé certains débats et de la confusion pour l'industrie.

Le paragraphe 2(3) de la proposition actuelle de l'ARLA indique que les dispositifs qui sont fabriqués, présentés ou vendus comme moyen de chasser les parasites en les incommodant par des sons, par un contact ou par

“

L'ACIPR continue de chercher plus de transparence pour l'industrie en ce qui a trait aux biocides utilisés dans les produits de peinture et qui sont vendus précisément à ces fins.





un rayonnement électromagnétique font l'objet d'une proposition d'exemption de l'homologation pour les dispositifs antiparasitaires sans condition (par exemple, clôture de bois, grillage de métal, filets pour protéger les cultures des oiseaux, produits à base de cire et autres revêtements non biocides qui procurent une barrière physique). Toutefois, de plus en plus, les fabricants mettent au point et vendent des peintures biocides ou permettant de lutter contre les bactéries aux fins de désinfecter les murs, ce qui pourrait enrayer la propagation d'infections graves dans les hôpitaux et les cliniques. L'ACIPR se demande si certains des énoncés faits par les sociétés en particulier pour les produits de peinture biocide, vendus en tant qu'articles traités, pourraient ne pas être utilisés de la même façon qu'aux États-Unis en ce qui a trait aux produits biocides homologués. En fait, les fabricants doivent s'assurer que toutes affirmations employées à des fins publicitaires correspondent aux Lignes directrices sur la publicité relative aux produits antiparasitaires (DIR2016-01) de Santé Canada. En fait, cette directive d'homologation stipule que toutes les affirmations sur l'étiquette doivent se limiter aux utilisations pour lesquelles un produit a été homologué et ne pas indiquer ni laisser entendre (y compris au moyen d'un nom de marque) que le produit convient à d'autres utilisations qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Le point le plus important pour les membres de l'ACIPR qui sont des titulaires d'homologation aux États-Unis est lié au fait que le Canada exige que l'ingrédient actif, utilisé pour traiter l'article, soit homologué au Canada pour cette fin. Les fabricants des États-Unis ont souvent des produits similaires homologués des deux côtés de la frontière. **Le Canada demande des « données d'exposition et d'efficacité » pour toutes les affirmations, tandis que l'EPA des États-Unis n'a pas la même exigence.** Pour cette raison, la majorité des titulaires d'homologation ne procèdent pas à l'homologation de toutes les utilisations sur leurs étiquettes canadiennes, comme elles le font pourtant pour leurs étiquettes de produits chimiques aux États-Unis. Par exemple, si un titulaire d'homologation a un produit en particulier qui est homologué dans les deux pays, l'exigence canadienne pour les « données d'exposition et d'efficacité » précise que l'étiquette acceptée au Canada doit indiquer « Agent de conservation contre la moisissure et le mildiou sur le plastique. » Toutefois, l'étiquette d'un titulaire d'homologation aux États-Unis indique : « [Traduction] Protection contre la moisissure et le mildiou sur le plastique, comme les rideaux de douche, les égouttoirs à vaisselle, les planches à découper, les plastiques commerciaux comme les tubes et tuyaux, les panneaux, les gouttières pendantes ». Par conséquent, si l'un des articles traités expédiés au Canada indique : « Rideau de douche traité avec

XX » et « Traité avec un agent de conservation pour prévenir l'accumulation de moisissure et de mildiou », ce produit serait accepté aux États-Unis, mais il ne le serait PAS par les inspecteurs du Canada. La raison est que le rideau de douche doit être approuvé comme contenant du XX au Canada. L'allégation sera acceptée si, et seulement si, les données d'efficacité ont été soumises au préalable par le titulaire de l'homologation afin de prouver que XXX fonctionne de manière sécuritaire sur ce type d'article particulier. Les titulaires d'homologation doivent alors accroître leurs efforts et payer des coûts supplémentaires pour couvrir TOUTES les utilisations potentielles du produit XX au Canada, qu'ils soient utilisés comme tels ou non. Cette étape doit être abordée avant que ces affirmations puissent être ajoutées à une étiquette canadienne. **Ce fardeau administratif accru pour le gouvernement ainsi que pour l'industrie peut être allégé au moyen d'une meilleure collaboration et de l'alignement des règles avec celles de l'EPA des États-Unis et de l'ARLA.**

La question essentielle concernant les produits biocides semble être surtout liée à la différence ou à la perception d'une différence entre la façon dont l'ARLA conçoit les affirmations au Canada et la façon dont l'EPA des États-Unis conçoit les mêmes. Cette lacune dans l'alignement et/ou la collaboration entre les deux pays continue de porter entrave aux échanges transfrontaliers. Non seulement impose-t-elle à nos fabricants canadiens un désavantage concurrentiel, car ils n'ont pas le même accès aux biocides essentiels, mais elle cause une grande disruption pour les sociétés multinationales faisant affaire au Canada et qui expédient des biens à une entreprise au Canada. Il s'agit en effet d'une barrière non tarifaire au commerce, ce qui n'est pas dans l'esprit de l'entente commerciale récemment négociée entre le Canada et les États-Unis. De plus, ces sociétés basées au Canada ne sont pas en mesure d'utiliser les produits biocides homologués auprès de l'ARLA pour la même gamme des utilisations qui sont en fait permises aux États-Unis.

L'ACIPR continue de chercher plus de transparence pour l'industrie en ce qui a trait aux biocides utilisés dans les produits de peinture et qui sont vendus précisément à ces fins. Le Canada doit veiller à minimiser une divergence d'opinions pour ce qui est aux diverses utilisations des biocides et des produits antiparasitaires homologués qui sont réévalués ou dont l'homologation doit être renouvelée. Dans le cadre de ce processus, le Canada pourrait envisager d'évaluer la pertinence d'effectuer des analyses d'impact économique de toutes les affirmations faisant l'objet d'une restriction au Canada en raison du manque de données visant des articles précis particuliers, mais qui ne font



Les enjeux liés aux biocides utilisés pour la conservation de la peinture continué

pas l'objet d'une restriction aux États-Unis. La question plus vaste pour les membres fabricants de l'ACIPR, ainsi que pour les titulaires d'homologation, est le besoin de continuer maintenant à protéger les produits de peinture et revêtement, y compris les produits adhésifs et les obturants, sur le marché au Canada. Les consommateurs canadiens et ceux des États-Unis seront ainsi protégés de la même manière. Tout cela peut être fait en alignant les processus d'homologations et d'évaluations des produits biocides en cours avec ce qui existe à cet égard aux États-Unis, appuyant par le fait même l'échange et le commerce nord-américain aux termes de l'AEUMC récemment signé.

C'est avec plaisir que l'ACIPR a concrétisé une approche d'analyse de regroupement de peintures pour l'utilisation des produits biocides dans la conservation des peintures, ce qui fera en sorte que toute l'information disponible liée aux réévaluations en cours comportera les données nécessaires pour prendre des décisions éclairées. **L'ACIPR a récemment appris que la décision proposée et la publication formelle de la réévaluation actuelle de l'ARLA sur les produits biocides suivants (folpet, dazomet, chlorothalonil, diodofon, zirame, omadine de sodium, MMY, DMY) sont prévues pour 2020.** Par conséquent, la décision proposée de l'ARLA est également retardée, car elle était prévue pour le 31 août 2019. L'ACIPR garde espoir que les études antérieures réalisées par l'industrie aideront l'ARLA à revisiter et à harmoniser encore mieux ses évaluations et ses récentes décisions avec les États-Unis en ce qui a trait à la totalité du regroupement, car il ne reste que peu de produits biocides à utiliser l'industrie des revêtements au Canada. ■

Nouvelles limites à venir concernant la réglementation des émissions de COV

Les limites en matière de concentration de COV s'appliquent aux peintures, aux teintures, aux vernis, aux laques et à d'autres types de revêtements appliqués à un grand nombre de structures fixes en milieu résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. La réglementation prévoit aussi des échéanciers pour la fabrication, l'importation et la vente

de revêtements. Cette réglementation s'applique aux fabricants, aux importateurs et aux vendeurs de revêtements architecturaux, ainsi qu'aux utilisateurs de revêtements de démarcation routière. Notons toutefois qu'une réduction des limites de COV peut difficilement être réalisable au Canada, plus particulièrement dans certaines catégories de produits. **S'il y a une diminution additionnelle des limites, cela pourrait avoir une influence perceptible et vraisemblablement négative sur plusieurs entreprises qui fabriquent ou importent ces produits au Canada.**

Le gouvernement fédéral, par le biais d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), a entrepris une nouvelle étude sur les émissions de COV dans les produits de revêtement, qui a débuté en avril 2019. Elle a été préparée dans le cadre d'une enquête plus vaste sur les COV menée à l'échelle nationale pour tous les produits de peinture vendus au Canada et qui ne sont pas présentement couverts en vertu du Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux. Les résultats de cette enquête aideront le gouvernement fédéral à comparer le contenu en COV des peintures d'entretien de bâtiments et industriels vendues au Canada avec les limites du contenu en COV en vigueur dans d'autres régions des États-Unis (CARB, OTC, SCAQMD, EPA des États-Unis). La division des produits d'ECCC a pour mandat de déterminer de possibles modifications au règlement en tenant compte des limites de concentration en vigueur dans d'autres régions tout en effectuant une analyse coûts-avantages (coûts directs et indirects, à long et à court termes), et en tenant compte de l'ensemble des retombées économiques d'une réduction de COV dans certains produits, et plus encore.

En plus d'aider le gouvernement fédéral dans sa démarche visant à enquêter de possibles initiatives pour permettre à l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement de réaliser de plus grandes diminutions de COV, l'enquête englobera toutes les tâches mentionnées ci-dessous. Toutes les données économiques recueillies doivent être présentées en dollars canadiens de 2018 en ce qui concerne l'impact. Lorsqu'aucune estimation monétaire n'est disponible en dollars canadiens, les estimations en devises étrangères doivent être converties et présentées en dollars canadiens accompagnées d'une explication indiquant les taux de change utilisés. Les données canadiennes utilisées seront privilégiées par rapport aux sources étrangères (p. ex., les États-Unis ou l'Union européenne). Lorsque seules des données étrangères sont disponibles, des extrapolations se feront à partir des données concernant le marché canadien et elles seront





appuyées par des hypothèses valides (p. ex., celles basées sur le produit intérieur brut [PIB], la part du marché et la demande en Amérique du Nord). Des données essentielles seront recueillies sur le secteur de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement, impliquant notamment ce qui suit :

1. collecter des données qui donneront une description actuelle du secteur canadien de la peinture et du revêtement au sein de l'économie canadienne, y compris une description des entreprises canadiennes et étrangères opérant au Canada; de la production de revenus, des volumes d'importation et d'exportation, de la description de variables clés pouvant avoir une incidence sur la production à venir, des marchés et de la concurrence, notamment les prévisions concernant l'offre et la demande au cours des dix prochaines années;
2. comparer l'harmonisation du Canada en fonction des concentrations de COV dans les revêtements architecturaux par rapport à d'autres administrations publiques en Amérique du Nord avec une analyse des concentrations réelles de COV des revêtements architecturaux vendus au Canada; l'évaluation du marché par rapport à d'autres régions de l'Amérique du Nord, dont SCAQMD, CARB, US EPA et OTC; et la recommandation de nouvelles catégories de produits à considérer dans le cadre d'une réglementation visant à réduire davantage les émissions de COV;
3. estimer les émissions de COV et l'analyse des coûts-avantages, notamment le coût de production par unité, la reformulation et les coûts d'importation, le cas échéant, pour chaque option de réduction (coût par tonne de réduction de COV), l'estimation de la quantité totale des réductions de COV pouvant être atteinte pour chaque option de réduction, détermination des coûts annualisés de la réduction des COV sur une période prévisionnelle de dix ans (coût par tonne), et décision à savoir si des limites inférieures de concentration de COV pourraient avoir un impact sur les efforts de recyclage au Canada.

Cette étude est une initiative importante qui aura une incidence sur toutes les entreprises qui font des affaires dans l'industrie des revêtements, autant chez les fabricants que chez les fournisseurs ou distributeurs. **Cela fait appel à un effort concerté pour s'assurer que tout soit fait en fonction de la réalité de la situation, dans une approche qui repose sur des preuves et, ce qui est plus important, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets négatifs sur la compétitivité du Canada, incluant l'harmonisation avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis.**

Leadership de l'industrie

Beaucoup d'entreprises ont maintenant des buts et des objectifs de développement durable. Ces objectifs sont mis en place pour des raisons environnementales, mais ils se révèlent également une bonne pratique du point de vue commercial étant donné qu'une utilisation efficace des ressources naturelles est associée à une réduction des coûts d'exploitation. Par conséquent, beaucoup d'entreprises présentent maintenant des rapports annuels sur la durabilité dans le cadre de la planification de leurs activités, ce qui leur permet d'intégrer des défis environnementaux dans leur stratégie de développement à long terme. Parmi les moyens utilisés par les entreprises de peinture et de revêtements pour s'occuper de l'harmonisation de la durabilité avec les décisions concernant l'affectation des capitaux, notons :

- l'établissement et la mise à jour d'objectifs à long terme relatifs à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, et la mise en relation de ces objectifs avec des mesures compensatoires environnementales et l'innovation en matière de produits durables;
- l'utilisation d'une évaluation du cycle de vie pour fixer des objectifs commerciaux en élargissant l'offre de produits et la gestion des risques;
- l'établissement de paramètres pour tenir compte de l'impact social et environnemental des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour déterminer les coûts véritables pour les entreprises;
- la réalisation d'investissements dans de nouvelles recherches et innovations en matière environnementale;
- l'assurance que les projets de recherche et développement sont en harmonie avec la politique de durabilité de l'entreprise;
- certaines entreprises font maintenant appel à des responsables du développement durable, qui font partie des décideurs pour les demandes concernant les importants budgets d'immobilisations internes pour s'assurer que la durabilité est évaluée et comprise dans la prise de décisions.

Ces initiatives ainsi que plusieurs autres font en sorte que l'industrie de la peinture et du revêtement restera à l'avant-plan de la durabilité et de l'innovation dans un avenir prévisible. ■





L'importance de l'évaluation des produits chimiques pour l'industrie

L'évaluation permanente par le Canada de la gestion des produits chimiques dans le pays fait l'objet, à l'occasion, de discussions lors de nombreux forums. Il s'agit d'ailleurs d'un important dossier depuis plus d'une douzaine d'années au Canada. Le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement fédéral, un programme élaboré en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), est toujours parmi nous et le restera dans un avenir prévisible. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'il peut avoir sur toutes les entreprises au Canada qui font des affaires dans l'industrie des produits chimiques. Le nombre déterminé pour une éventuelle évaluation en 2006 était de 23 000 produits chimiques du commerce, qui se retrouvent littéralement dans des dizaines de milliers de produits. Ces produits chimiques sont utilisés au quotidien par des millions de Canadiens, et la majorité de ceux-ci ont été considérés comme « non préoccupants », soit ne présentant aucune menace pour la santé humaine et l'environnement, et qu'ils ne nécessitaient donc pas de faire l'objet d'une évaluation des risques.

Il y a eu par contre 4 300 produits chimiques désignés « préoccupants », ce qui a poussé le gouvernement fédéral à présenter un budget de 500 millions de dollars pour chacune des trois phases du PGPC, sur une période de 15 ans. Cela représente 1,5 milliard de dollars pour l'évaluation des produits chimiques d'ici la fin de 2020. L'objectif était d'effectuer une évaluation complète de l'impact possible de ces produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Le programme du PGPC, qui en est maintenant à sa troisième phase, continue d'évaluer les 1 540 produits qui restent et qui sont désignés « préoccupants » au Canada. Plus de 540 de ceux-ci se retrouvent dans les revêtements, les adhésifs, les obturants et les élastomères.

Il est indéniable que tout cela représente pour le gouvernement une tâche considérable et un apport financier de taille, mais il ne faut pas oublier que 25 secteurs de l'industrie chimique touchés ont également investi des dizaines de millions de dollars pour se conformer aux exigences du PGPC, comme le prescrit la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'industrie continue de fournir les données nécessaires pour que le gouvernement puisse mener des évaluations fondées sur des principes scientifiques. Ainsi, l'industrie a fait des pressions pour

s'assurer que les produits chimiques qui se trouvent dans les produits sont sécuritaires pour la santé humaine et l'environnement pour ainsi protéger les consommateurs.

Au cours des 15 dernières années, il n'y a eu que très peu de désignations de type « toxique » pour des produits chimiques, et lors d'une confirmation de toxicité, il est important de noter que cette évaluation a entièrement reposé sur des preuves. **Le travail bénéfique effectué par le gouvernement et des parties prenantes de l'industrie du revêtement, un des secteurs les plus impliqués dans l'évaluation des produits chimiques, se doit d'être souligné. En effet, ils ont beaucoup fait pour s'assurer que les produits offerts aux Canadiens sont sécuritaires et durables.**

La troisième et dernière phase du Plan de gestion des produits chimiques tirera à sa fin en 2020, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Il est clair qu'en raison du grand nombre de substances et de demandes imposées par le processus de collecte de données, ce plan a hypothéqué les ressources de nombreuses entreprises et associations cherchant à se conformer. **L'ACIPR a toujours fait preuve de vigilance en veillant à ce que les entreprises soient bien informées des exigences de conformité à ce rigoureux processus d'évaluation des produits chimiques.**

La portion évaluation des risques du processus est « LA » partie critique, car elle détermine au final si un produit chimique peut rester ou non sur le marché sous sa forme actuelle. L'évaluation des risques des produits chimiques détermine si un produit chimique est déclaré toxique en vertu de la LCPE et les mesures de gestion des risques à imposer pour de telles substances. Le principal principe de la gestion des risques est bien sûr la réglementation. Toutefois, dans la trousse de gestion des risques se trouvent également des codes de pratique, des plans de prévention de la pollution, des ententes de conformité sur l'environnement, etc. Dans tous les cas, une entreprise devra ajuster ses stratégies commerciales si une substance vient à être interdite ou si ses niveaux de concentration doivent être réduits au point de devenir inutiles dans la formulation essentielle d'un produit, ce qui équivaut donc à une interdiction.

Au cours des 15 dernières années, les décisions prises sur l'évaluation des risques et la gestion des risques ont été en



général raisonnables. Ces décisions ont été fondées sur des données scientifiques en fonction du système d'évaluation des produits chimiques qui recoupe plusieurs sources de données et fait appel à un très crédible Comité scientifique sur le PGPC pour compléter les efforts liés à la recherche et au suivi, à la promotion de la conformité, à l'implication des parties prenantes et à la collecte de renseignements ainsi qu'à l'établissement de rapports. Il va s'en dire qu'il s'agit d'un programme crédible et efficace, qui s'assure que toutes les décisions finales sont fondées sur une évaluation préalable exhaustive des substances chimiques des produits pour garantir un milieu de vie sain.

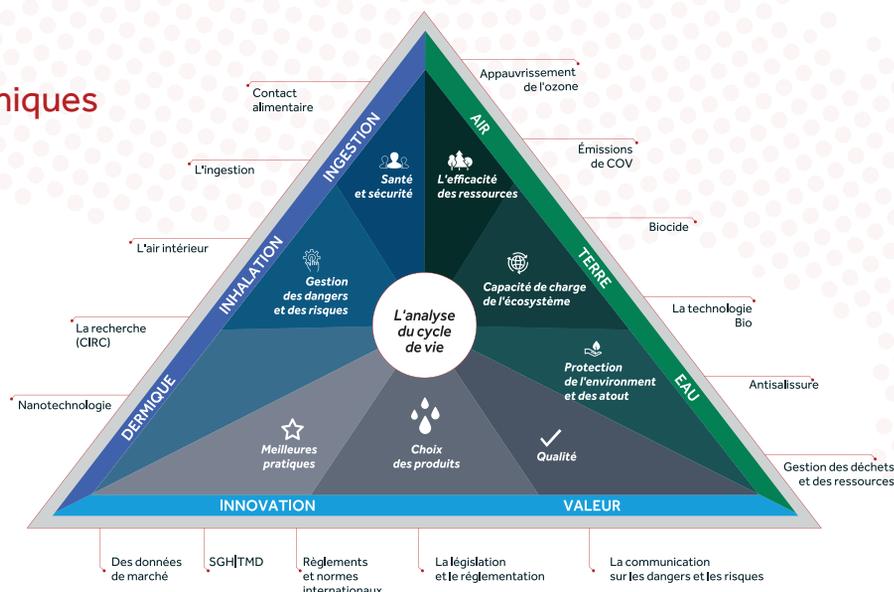
En plus de la réévaluation prévue de substances ayant déjà été évaluées, le gouvernement fédéral cherche maintenant à élargir la portée réelle des moyens utilisés pour effectuer ces évaluations. Ce qui doit prendre en compte la « substitution éclairée, » qui peut exiger une évaluation complète de substances de rechange jugées moins préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement. La question de la substitution amène maintenant des discussions pour savoir jusqu'où une telle substitution peut aller pour en obliger l'utilisation, dans la mesure où elle est disponible. L'industrie a exprimé de nombreuses préoccupations à l'égard de cette approche, la principale étant le fait que les substitutions, si elles existent réellement, peuvent coûter plusieurs fois le prix des substances actuelles. Deuxièmement, des essais poussés des substitutions seraient nécessaires afin de déterminer si leur utilisation est indiquée dans les formulations de produits existants. Finalement, le coût des matières premières et celui de la formulation et de la reformulation avec des substitutions auront une incidence sur le prix facturé aux clients; ces points doivent donc être pleinement pris en considération. Chacun de ces facteurs

ou toutes combinaisons de ceux-ci peuvent tuer un bon nombre de gammes de produits qui connaissent beaucoup de succès.

Il n'y a non plus aucune garantie qui assure que de telles substitutions ou solutions de rechange fonctionnent ou améliorent nettement l'impact sur la santé humaine ou l'environnement. Ce n'est là qu'un autre exemple qui démontre que l'industrie doit rester vigilante et s'assurer que de futures mesures soient prises en fonction d'information fondée sur des preuves, en tenant dûment compte des impacts possibles sur les échanges et le commerce. Tout ceci s'inscrit dans le cadre d'une directive de politique réglementaire du gouvernement fédéral qui demande de considérer les effets de coût par rapport aux avantages de la réglementation, qui est un aspect souvent négligé.

Une évaluation juste et basée sur des preuves est ce que demande l'ACIPR lorsque des produits chimiques sont évalués. L'Association cherche à le faire en travaillant en étroite collaboration avec les membres par l'entremise des comités techniques de l'ACIPR. En outre, de plus en plus d'efforts sont déployés dans l'amélioration de la numérisation grâce à la plateforme Canada CoatingsHUB, récemment lancée à l'intention des membres. L'objectif est de s'assurer que les entreprises sont en mesure de minimiser les risques dans le plein respect de la loi, et de la meilleure manière possible. ■

Cadre de gestion des produits chimiques



LÉGENDE

- Ne peut être compromis ☆
- La gérance de l'industrie 🏭
- Le peuple 👤
- La planète 🌍
- La prospérité 💰



Faits saillants

Le 5 septembre 2019, l'ACIPR a fait parvenir au Conseil du Trésor du Canada une présentation de 17 pages dans laquelle elle fait des recommandations pour la consultation du gouvernement fédéral sur la modernisation de la réglementation. Beaucoup des questions avaient déjà été soulevées par l'ACIPR auprès du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis. La plus récente consultation portait sur le processus d'examen réglementaire ciblé du secteur des produits chimiques, l'examen de la Loi sur la paperasserie, la nécessité de changements législatifs à apporter aux mandats de réglementation et les suggestions pour le prochain projet de loi sur la modernisation de la réglementation en 2020. L'ACIPR a commencé ses observations en rappelant au gouvernement sa propre Politique sur l'élaboration de la réglementation (septembre 2018), qui stipule que la réglementation doit «reposer sur un raisonnement clair, fondé sur des preuves et une analyse efficace des risques et des coûts-avantages.» L'ACIPR fait par ailleurs remarquer qu'elle doit appuyer et «faire la promotion d'une croissance économique inclusive, de l'entrepreneuriat et de l'innovation par une coopération en matière réglementaire et une harmonisation.» Si les choses se faisaient vraiment de cette façon, le Canada aurait déjà un processus réglementaire amélioré et une économie plus forte.

L'ACIPR continue de collaborer avec tous les ministères fédéraux pertinents pour s'assurer que rien n'a été oublié sur la gestion des produits chimiques. Pour ce faire, deux forums sont organisés. Ces forums se déroulent en collaboration avec le Groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG) et le Groupe de coordination de l'industrie (ICG) pour la LCPE. Voici un aperçu ci-dessous des travaux en cours de l'ACIPR qui se poursuivent par l'entremise des comités techniques et des principales parties prenantes représentées au sein de l'ICG. Il est possible de profiter d'occasions uniques permettant d'améliorer les choses si les parties demeurent à la table. L'ACIPR continue de travailler avec des représentants, des membres et des intervenants du milieu pour obtenir les meilleurs résultats possible dans le cadre de l'évaluation des produits chimiques au Canada.

Plus de 550 substances utilisées dans l'industrie du revêtement franchissent actuellement le processus d'évaluation du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC-3) au niveau du gouvernement fédéral. D'autres

sont à prévoir. Les décisions finales à l'égard de tous les produits sont basées sur la pertinence ou l'efficacité de données fondées sur des preuves et qui ont été fournies par l'industrie. L'ACIPR déploie tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les données sont recueillies et reflétées sur le tableau d'évaluation puisque ces données détermineront si des substances critiques peuvent continuer ou non à être utilisées dans une vaste gamme de produits de revêtement. Les évaluations des produits chimiques en cours effectuées par le gouvernement fédéral nécessitent l'attention de toute l'industrie du revêtement au Canada. L'attention doit porter, entre autres sur :

- Le Code de pratique élaboré par Santé Canada de concert avec l'ACIPR pour le MEK est en cours d'évaluation afin de maintenir le code, ou de possiblement limiter le MEK ou l'interdire dans les peintures alkydes vendues aux consommateurs au Canada.
- Le gouvernement cherche également à imposer des limitations au niveau de la nouvelle activité pour ce qui est du 2-éthylhexanoate de calcium et il cherche de plus à établir de nouveaux contrôles pour l'avenir.
- Un nouveau plan de prévention de la pollution (P2) pour les TDI (toluène-2,4-diisocyanates) a été établi en 2018 et pour le PREPOD en juin 2019 exigeant que toute installation rejetant plus de 100 kg de TDI dans l'atmosphère se voie obligée de développer un plan P2.
- L'ACIPR participe activement à l'évaluation continue d'un sous-groupe pour les produits ignifuges; et il devrait y en avoir plusieurs à entrer dans la catégorie des interdictions au cours des prochains mois. D'autres, par contre, semblent réussir le test de toxicité et feront l'objet de nouvelles restrictions.
- Le gouvernement fédéral cherche à réduire l'usage de la benzophénone dans tous les produits de peinture offerts aux consommateurs ainsi que les concentrations de cétone pour les Methyl Ethyl Ketone (MEK), Methyl Isobutyl Ketone (MIBK) et 2,4-Pentanedione (2,4-DP) dans certains produits de peinture et de revêtement, y compris les articles de bricolage à la disposition des consommateurs au Canada tels les dissolvants d'adhésif, décapants de vernis-laque, diluants, décapants à peinture et apprêts ou ciment PVC.
- L'ACIPR surveille de près le rapport préliminaire sur l'évaluation des risques de dizaines de groupes différents de substances contenant des composés utilisés dans une vaste gamme de produits CASE, ce qui

pourrait représenter un défi pour l'industrie en fonction des résultats obtenus à la suite de cette évaluation.

- Après des mois de discussion, l'ACIPR a été satisfaite de constater que l'évaluation du cuivre et des composés de cuivre ne ciblera pas le secteur de la peinture et du revêtement, plus particulièrement pour ce qui est des rejets dans l'environnement.
- L'ACIPR continue d'examiner les évaluations finales des produits chimiques dans un certain nombre de catégories de produits pour les substances utilisées dans les formulations CASE, comme c'est le cas pour les furanes ou pour le zinc et ses composés.

De l'information sur toutes ces questions et plusieurs autres sont publiées à l'intention des membres sur la plateforme Canada CoatingsHUB (www.canpaint.com). Il serait nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements sur certains produits chimiques ou groupes de produits chimiques. Ces renseignements doivent provenir des entreprises qui utilisent ces substances au Canada. Il est important que ces données soient transmises à l'ACIPR ou envoyées directement au gouvernement conformément aux renseignements commerciaux confidentiels (RCC) appropriés. À ce jour, de tels efforts ont permis d'obtenir des résultats positifs pour tous et, par conséquent, on ne compte que très peu de produits chimiques désignés comme toxique au sens de la LCPE dans l'industrie du revêtement. ■

Rendement - PGPC-1 et PGPC-2 et PGPC-3 2006-2018 : 3 600 des 4 300 substances évaluées *

Statut de l'évaluation des risques	Nombre total = 3 600
Désignées non toxiques	3 144 (ou 87,3 %)
Désignées toxiques	456 (ou 12,7 %)

**Un peu plus de 90 mesures pour la gestion des risques ont été mises en œuvre à ce jour*

Phase 3 du PGPC - Substances en cours d'évaluation entre 2016 et 2021 pour la peinture et les revêtements

PGPC-3 Substances en cours d'évaluation	Nombre total = 1 559 substances
Utilisation non confirmée par les membres de l'ACIPR	1 163
Utilisation confirmée par ECCC dans les substances liées aux peintures et revêtements, adhésifs et obturants — données de l'enquête S.71	588
Utilisation confirmée par les membres de l'ACIPR (substances liées aux peintures et revêtements, adhésifs et obturants)	396



Substances existantes

L'ACIPR a travaillé depuis un an et demi en collaboration avec des membres pour appuyer Santé Canada dans ses efforts visant vérifier la conformité au Code de pratique du MEK, cinq ans après sa publication dans la Gazette du Canada. Le gouvernement fédéral a lancé une enquête nationale sur le MEK et l'éthylbenzène au printemps 2019. Il s'en sont suivis des contrôles aléatoires d'échantillons continus de produits utilisant le MEK. L'Association garde bon espoir que tous les membres respecteront le Code, sinon, un instrument obligatoire, telle une réglementation serait probablement imposée. L'implication de l'industrie à l'égard du Code de pratique fut plutôt timide au cours de la dernière année. Il y a de fortes chances que Santé Canada en vienne à la conclusion que le Code n'a pas eu les effets escomptés, et pourrait envisager un autre plan d'action. Dans ce cas, l'ACIPR fera valoir que le Code ne représente pas le meilleur outil de gestion des risques pour l'élimination d'une substance spécifique dans les compositions de peinture.

Le gouvernement a confirmé dernièrement qu'il optait pour une nouvelle activité (NAc) à l'égard de l'éthylbenzène, un nouvel instrument de gestion des risques, qui ciblera vraisemblablement des usages spécifiques dans les apprêts pour planchers de béton, vernis-laques, teintures et vernis alkydes. Le gouvernement a accepté la demande de l'ACIPR et a exclu les aérosols de cette NAc. Il reste à voir ce que la nouvelle approche en matière de NAc proposera en termes de gestion des risques plus poussée.

L'ACIPR recevra davantage de détails sur les résultats de l'enquête pour le MEK et l'éthylbenzène lors de la prochaine rencontre du **Groupe de travail sur les peintures et les revêtements** prévue pour la mi-novembre.

Une consultation sur la modification proposée sur le Règlement sur les revêtements a été lancée en mai 2019 alors qu'un questionnaire a été envoyé à l'ACIPR et à toutes les parties prenantes. L'Avis de la Gazette du Canada proposera des mesures de contrôle plus rigoureuses pour le plomb et apportera des modifications à la définition de revêtements, en excluant les films solides qui se forment autrement que par séchage, comme les revêtements en poudre pour lesquels la limite totale de plomb (Pb) applicable de 90 mg/kg ne s'appliquera pas. L'article 6 du Règlement sur les revêtements sera modifié pour inclure les meubles à la liste de produits pour enfants pour lesquels la limite totale de plomb s'applique aux matériaux de revêtement, et aussi pour limiter le plomb associé aux parties accessibles des produits seulement.

Phase 2 du PGPC

Le rapport final sur l'Évaluation des risques pour les sous-groupes de phtalates a été reporté à l'automne 2020. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) a proposé que deux substances soient désignées toxiques : B79P, utilisée dans certaines formulations CASE, ainsi que le DHEP. Plusieurs des 26 phtalates restants utilisés dans les produits CASE, étaient soupçonnés de causer une perturbation endocrinienne ou un effet cumulatif, mais ils n'ont pas été proposés comme toxiques aux niveaux actuels. Toutefois, une évaluation plus poussée du reste des phtalates se poursuit. Le rapport final d'évaluation des risques pour les produits ignifuges a été publié en mai 2019. Trois des substances ont été proposées pour être ajoutées à l'Annexe I de la LCPE. Il a été proposé d'en ajouter deux (DP et DBDPE) à une longue liste de substances interdites au Canada qui doit être publiée dans la prochaine année. L'ACIPR a présenté à ses membres un rapport gouvernemental résumant toutes les évaluations de produits ignifuges et leur statut actuel en vertu du PGPC afin de s'assurer que les membres sont bien préparés à de possibles reformulations, le cas échéant. Un groupe de composés ignifuges fait toujours l'objet d'une évaluation dans le cadre du PGPC-3 et l'EREP est attendue au cours de 2019 ou au début de 2020. L'acide borique, ses sels et précurseurs ont été proposés pour être désignés toxiques au sens de la LCPE pour la santé humaine et l'environnement. Toutefois, le rapport final de l'évaluation préalable est toujours en suspens, étant donné que ce groupe sera considérablement élargi (134) et nécessitera une liste administrative spéciale pour la gestion des risques. **L'industrie du revêtement doit prendre une part active dans ce processus afin d'assurer que des substances essentielles contenues dans une vaste gamme de produits de haute performance puissent demeurer sur le marché.**

Phase 3 du PGPC

Plusieurs groupes de substances sont à évaluer au cours des deux prochaines années, soit jusqu'à la fin de 2021. L'ACIPR fait maintenant l'examen d'un plan de publication d'évaluation des risques continus de deux ans pour ces groupes afin de déterminer l'impact probable sur les sociétés membres de l'ACIPR et de démontrer comment l'industrie devrait réagir. L'ACIPR garde un œil sur les importantes publications d'EREP concernant les benzotriazoles et les benzothiazyles, les esters, les produits ignifuges, les alcools, l'argent et autres polymères. Il y aura en 2020 une évaluation et un examen plus approfondi du processus de formulation de problèmes pour les bisphénols. Il en sera également de même pour les rapports finaux de l'évaluation préalable pour la benzophénone, le





pétrole et le goudron de houille, les phthalates, les pigments et les colorants, ainsi que les époxydes et les éthers glycidyliques. L'ACIPR surveillera les publications d'EREP sur les sels et acides naphthalènes sulfoniques, acido-basiques et pipérazine, phénols substitués et substances pétrolières, entre autres. Les EREP pour les éthers, le manganèse et l'aluminium sont attendus pour la fin de 2020 et l'hiver de 2021. L'ébauche du rapport sur le dioxyde de titane, qui était prévue pour la fin de 2020, a maintenant été reportée à la fin de 2021. À partir de maintenant, le gouvernement compte porter une attention spéciale aux revêtements antialissures dans tous les rapports d'évaluation des risques.

Récents rapports d'évaluation de produits chimiques

L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) de zinc et de 64 composés de zinc propose de désigner comme toxique toutes les substances du groupe en raison de facteurs environnementaux. **Bien que le secteur de la peinture ne soit pas ciblé dans le cadre de gestion des risques, il pourrait y avoir un impact indirect et l'ACIPR a déjà présenté ses observations à cet effet.** L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) pour le groupe résines et colophanes ne proposait qu'une substance (CTO ou tallöl) dans la catégorie toxique puisqu'elle découle d'enjeux environnementaux. Bien que le cadre de gestion des risques ne vise pas nécessairement le secteur CASE, plusieurs substances de ce groupe sont en lien aux produits CASE, et l'ACIPR a formulé ses commentaires. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable pour les résines phénol-formaldéhyde et pour la triazine et le triazole a permis de conclure à une non-toxicité dans les produits CASE. L'EREP a été publiée pour les siloxanes, et cette ébauche a permis de conclure à une non-toxicité; aucune autre mesure n'est donc prévue pour le moment. Pour ce qui est du 2-éthylhexanoate de calcium, des limitations au niveau de la nouvelle activité (NAc) seront proposées au printemps 2020. De plus amples détails seront partagés avec le groupe de travail sur les peintures et les revêtements. L'ACIPR a formulé des commentaires sur l'EREP et a transmis un document sur le cadre de gestion des risques pour les cétones qui proposait comme toxiques la MEK (méthyl éthyl cétone) et la MIBK (méthylisobutylcétone). Ces substances sont utilisées dans certaines peintures et certains revêtements à l'eau et en aérosol et, plus généralement, dans des produits connexes (diluants, dissolvants) offerts aux consommateurs canadiens. L'ACIPR a recommandé certaines mesures pour la gestion des risques et a appuyé le groupe d'experts sur les cétones de l'ACC, qui a contesté la méthodologie et les conclusions de l'évaluation des risques. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable pour le talc évalue la toxicité en fonction de l'inhalation et propose son ajout à l'Annexe 1, mais elle cible principalement les produits de

consommation offerts sous forme de poudre libre, non pas des mélanges de peintures et d'adhésifs.

Les dates pour le rapport final d'évaluation préalable pour le talc et les cétones ne sont pas confirmées pour 2020-2021. Pour la NMP, le rapport final d'évaluation préalable est retardé jusqu'à qu'une évaluation plus définitive puisse être publiée par l'EPA des États-Unis en vertu de la TSCA, ce qui ne sera pas possible avant la fin de 2019, et cette évaluation pourrait même être retardée jusqu'à la deuxième moitié de 2020. Quant au groupe des époxydes et des éthers glycidyliques, les niveaux actuels de ces substances non toxiques continueront à faire l'objet d'un suivi et pourraient être touchés par des mesures mises de l'avant par le gouvernement. Les rapports finaux d'évaluation préalable sont attendus à la fin de 2020. **Le rapport final d'évaluation préalable concernant les hétérocycles a été publié en juin dernier et ils ont été désignés non toxiques.** L'ACIPR continue de surveiller la publication du rapport final d'évaluation préalable pour la benzophénone, rapport attendu en 2020. Le gouvernement compte limiter la concentration de la benzophénone dans tous les produits de peinture offerts aux consommateurs, intérieurs et extérieurs, à 0,1 % probablement par une NAc ou un code de pratique. La date de publication du rapport final d'évaluation préalable pour les furanes n'a pas encore été confirmée. Pour ce qui est de ce groupe, la principale question concerne un des deux furanes proposés comme toxiques : le furan-2-ylméthanol, présent dans les décapants pour bois et qui n'offre aucune substitution, et le tétrahydrofurane, un solvant communément utilisé dans les produits CASE industriels, même si l'attention de Santé Canada se portera exclusivement sur les utilisations par les consommateurs.

Au cours de l'été, l'ACIPR a aidé Santé Canada à recueillir de l'information sur les émaux goudronnés, les phénols substitués et un questionnaire sur une liste élargie de 69 alkylbenzènesulfonates et les dérivés des groupes alcoylbenzènes et esters sulfonates. **Et pour ces derniers, un nombre important de ces composés semblent être utilisés dans l'industrie du revêtement.** La collecte d'information sur 800 composés quaternaires a pris fin au printemps. Certains de ceux-ci font déjà partie du groupe de la troisième phase et ils seront probablement abordés après mars 2021.

L'ACIPR reste impliquée auprès des membres des comités en ce qui concerne les avis de nouvelles activités (NAc) (nouveaux ou abrogés) et quelques



conditions ministérielles pouvant avoir une incidence sur les formulations de peintures et de revêtements dans les produits de consommation. Cette information est publiée régulièrement sur la plateforme CoatingsHUB pour que les membres y aient un accès facile.

Règlement sur les urgences environnementales

Le Règlement final sur les urgences environnementales a été publié dans la Gazette du Canada, Partie 2, le 6 mars 2019. Le Règlement final est entré en vigueur 180 jours après sa publication, le 24 août 2019. Les membres de l'ACIPR ont été informés de cette initiative et de l'obligation de se conformer. Un résumé de la présentation du groupe PCWG sur le Règlement sur les urgences environnementales amendé a également été mis à la disposition des membres. Tous les systèmes de production de rapports à l'égard du Règlement sur les urgences environnementales doivent passer par le gestionnaire d'information du guichet unique (SWIM). Des outils de promotion de la conformité seront également mis en place. Ce Règlement sur les urgences environnementales est considéré un outil de gestion des risques en vertu du PGPC.

Évaluation du TiO₂ retardée

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a déterminé récemment que le dioxyde de titane (TiO₂), un pigment blanc communément utilisé dans les peintures et dans divers autres produits, était « potentiellement cancérigène chez les humains. » En 2017, l'évaluation scientifique du gouvernement français avait conclu que le TiO₂ devrait être classé comme agent cancérigène lorsque inhalé et a chargé l'ECHA (European Chemicals Agency) de recommander à la Commission européenne ce changement. Le dioxyde de titane fait l'objet d'un examen par l'Union européenne (UE) afin d'établir la classification des dangers en vertu de la réglementation en matière de CLP (Classification, Labelling and Packaging) de l'UE, et des propositions à ce sujet sont arrivées depuis l'automne à l'étape décisionnelle finale. La TDMA (Titanium Dioxide

Manufacturers Association), le Conseil européen de la CEPE (Council of the Paint, Printing Ink and Artists' Colours Industry) et le WCC (World Coatings Council) ainsi que plusieurs des membres affiliés, y compris l'ACIPR, ont multiplié les efforts au cours des deux dernières années pour contrer scientifiquement et politiquement la classification proposée au sein de l'Union européenne. Comme l'a fait le Canada pour son initiative avec le Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce menée par l'ACIPR, les États-Unis ont également publié une communication à l'Organisation mondiale du commerce concernant une proposition de l'Union européenne visant à harmoniser la classification et l'étiquetage, ainsi que les exigences en matière de formulation pour le TiO₂ et le cobalt, en indiquant que ces mesures engendreraient des perturbations inutiles de l'ordre de milliards de dollars pour les échanges commerciaux entre les États-Unis et les pays de l'Union européenne. Ils ont de plus exprimé leurs préoccupations au sujet de la transparence du processus de l'Union européenne.

Un bulletin publié récemment par l'ACIPR explique l'impact de la récente décision, laquelle devrait être officiellement adoptée en décembre 2019 à la suite d'une période d'étude de deux mois, et sans opposition. Elle doit entrer en vigueur d'ici l'été de 2021. Chose étonnante, la décision de la Commission européenne continue de provoquer une opposition de la part d'ONG qui estiment que l'industrie s'en est tirée de façon favorable, tandis que l'industrie insiste sur le fait que la décision n'est pas fondée sur des risques intrinsèques, prévient des impacts considérables et négatifs qui pourraient en résulter et explore même les options juridiques possibles. Conformément à cette décision, tout dioxyde de titane sous forme de poudre devrait être désigné comme cancérigène. Les mélanges liquides devront inclure une mise en garde sur les emballages concernant les applications par pulvérisation.

En attendant, Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont rendu public dernièrement une mise à jour de leur Plan de publication d'évaluation des risques continus de deux ans (2019-2021) pour la troisième phase du PGPC, dans lequel le moment de la publication de l'EREP pour le TiO₂ n'est pas indiqué. À la suite de la réunion du groupe PCWG en avril 2019, Santé Canada a fait savoir à l'ACIPR que l'EREP est prévue provisoirement pour la fin de l'an prochain (automne 2020). Il s'agit soit d'une omission de la part du gouvernement dans le Plan, soit que l'EREP pour le TiO₂ a effectivement été reportée jusqu'à la fin de 2021, ce qui, le cas échéant, rend inutile la collecte d'information pour le moment.





Microplastiques et peinture

Pour ce qui est de l'approche après 2020 envers l'évaluation des produits chimiques, les représentants du gouvernement préparent une nouvelle enquête nationale obligatoire sur l'utilisation de microbilles et de microplastiques dans les produits CASE et dans d'autres produits de consommation. Cette enquête devrait être prête à la fin de 2020. L'ACIPR a partagé de l'information avec des représentants du gouvernement. Il s'agit d'information recueillie par le CEPE et le WCC concernant la contribution relative potentielle des rejets dans les égouts à la quantité totale de microplastiques que l'on retrouve dans un environnement aquatique. L'ACIPR a rassemblé des informations complémentaires sur l'utilisation de microplastiques dans les produits de peinture au Canada. Une récente proposition législative de l'ECHA a réduit la portée des restrictions concernant l'ajout intentionnel de microplastiques pour éliminer l'utilisation de « polymères » provenant de produits à usage domestique et professionnel. À cela s'ajoute une définition de « microplastique » qui crée un champ d'application énorme et comprend les dispersions de polymères en couvrant de petites particules de polymère synthétique de moins de 5 mm qui résistent à la (bio)dégradation. L'industrie est en grande partie contre ce mythe créé par l'Union européenne selon lequel il faut « favoriser tout ce qui est exempt de polymère. » Le secrétariat du WCC a formulé des conclusions à la suite d'une consultation ouverte organisée par l'European Chemicals Agency sur leurs restrictions proposées, lesquelles entraînent malheureusement des répercussions non négligeables sur les peintures.

L'ECHA (European Chemicals Agency) envisage depuis un certain temps de réglementer les microplastiques dans le commerce. Le processus de consultation formelle a pris fin en septembre 2019. Le comité RAC (Risk Assessment Committee) de l'ECHA adoptera une approche finale en mars 2020. Selon les documents en lien à la consultation, l'ECHA utilisera probablement une définition à portée générale pour les microplastiques délibérément ajoutés, ce qui comprend les dispersions de polymères. L'ECHA s'engagera probablement sur la voie d'une mesure globale et durable visant à réduire ces rejets de microplastiques. Aucun secteur n'échappera à l'obligation d'étiqueter les mélanges en apposant des mises en garde comme « contient des microplastiques » ou l'obligation de présenter un rapport annuel sur le volume de microplastiques utilisés ou rejetés. En se basant sur les efforts du CEPE pour évaluer la contribution du secteur de la peinture à l'égard des rejets de microplastiques dans les pays de l'Union européenne, l'ACIPR tente de recueillir de l'information de ses membres

sur l'utilisation de microplastiques dans la peinture et les revêtements vendus au Canada et pour répondre aux questions de ECCC.

Utilisation du cuivre dans les revêtements maritimes

Dans la Phase 3 du PGPC, une ébauche de rapport d'évaluation préalable de 37 composés de cuivre a été publiée avec des recommandations pour la qualité de l'environnement. L'ACIPR a formulé des observations sur l'évaluation dans le cadre du secteur du revêtement. Il sera proposé d'ajouter à l'Annexe I de la LCPE les 37 composés de cuivre (et cette liste n'est pas limitative), en fonction de préoccupations d'ordre environnemental. Le rapport final de l'évaluation préalable devrait être publié en 2021. **Le secteur de la peinture n'est pas spécifiquement ciblé dans l'EREP, qui porte principalement sur les rejets dans l'environnement provenant des secteurs de fonderies de métaux communs et de minerais métalliques, et sur l'élimination plus efficace de composés dans les installations d'assainissement.** Même si cela apporte un certain soulagement, la déclaration de toxicité peut avoir actuellement des effets indirects sur l'utilisation de ces composés dans les dispersions de colorants, la peinture architecturale, la peinture industrielle et marine. Le gouvernement a également fait savoir qu'il comptait porter une attention particulière aux peintures antialissures lors de l'évaluation des groupes restants de la Phase 3 du PGPC jusqu'en 2021, et être plus attentif à une nouvelle stratégie pour des mesures de gestion des risques liées aux rejets de métaux.

Recommandations du Comité permanent de l'environnement

L'ACIPR a eu l'occasion d'en apprendre davantage sur les plans du gouvernement à l'égard des recommandations proposées par le Comité lors de la dernière rencontre du Groupe de travail sur les peintures et les revêtements qui a eu lieu en mai. La collecte d'information était déjà en cours pour un millier de substances ou de classes de priorités de substances pour la prochaine ronde d'évaluations en vertu du PGPC. Ce qui n'a pas empêché le gouvernement de donner une présentation intitulée Établissement des priorités d'évaluation des risques (EPER) : résultat de l'examen de 2017-2018, qui donne un aperçu de leurs travaux à ce jour en ce qui touche les prochaines priorités du PGPC au-delà de 2020. L'accent a été mis sur une nouvelle substance d'intérêt, soit, le 1-benzotriazole. Le gouvernement a aussi insisté sur la substitution éclairée en fonction des recommandations



du comité parlementaire et demande une collaboration multidisciplinaire avec l'industrie. Celle-ci pourrait se faire avec le Groupe de coordination de l'industrie dont l'ACIPR est membre afin de déterminer les mesures que doivent prendre les gouvernements internationaux pour atteindre les objectifs contenus dans ces recommandations. Le gouvernement songe également à développer un système plus général, mais tout aussi informatif qui permettrait d'aborder la question de l'économie circulaire liée aux produits chimiques préoccupants. La recyclabilité actuelle des produits chimiques à travers la chaîne d'approvisionnement est perçue comme un défi sur le plan de la transparence, ou de l'absence de celle-ci. C'est un sujet que le gouvernement aurait aimé aborder par l'entreprise de solutions de collaboration. Le gouvernement a l'intention de développer des plateformes de TI basées sur le modèle que l'on retrouve dans les pays de l'Union européenne, mais il n'est pas encore prêt à présenter un plan. **La transparence de la chaîne d'approvisionnement sera un élément fondamental des mesures qui seront prises dans le cadre du programme après 2020.**

L'ACIPR fera un suivi du développement possible d'une modification à la Politique fédérale de gestion des substances toxiques (PFGST) de 1995, qui peut aussi proposée des SVHC (substances extrêmement préoccupantes) au Canada, comme il a déjà été noté dans des consultations antérieures. Cette option signifier l'élaboration de quatre listes : SVHC, Liste d'autres substances toxiques, Liste de surveillance de substances non toxiques aux niveaux actuels et Liste de substances de confiance. Cette mesure ne ferait qu'accroître la pression exercée sur l'industrie pour fournir les données nécessaires afin d'assurer que les évaluations liées à ces diverses listes soient réalistes et fondées sur des preuves. Les représentants ont confirmé qu'ils envisageront également la nouvelle liste de 40 substances prioritaires dans le cadre de leur analyse 2019 d'autres substances pouvant faire l'objet d'une évaluation. Une majorité des 20 principales priorités de la TSCA impliquaient les ingrédients que l'on retrouve dans la peinture et les revêtements aux États-Unis. La vaste majorité de ces substances se trouvent sur la Liste intérieure des substances, mais n'ont pas encore été une priorité au Canada.

Restrictions relatives à l'acétone et à l'aluminium en poudre dans le cadre de modifications au Règlement sur les explosifs

Restrictions relatives à l'acétone et à l'aluminium en poudre au Canada dans le cadre des lois sur la sécurité nationale. Ces règlements ont été publiés dans la Gazette du Canada, Partie I en mai 2019. Ressources naturelles Canada (RNC) a aussi lancé une autre consultation sur la classification des risques, les guides sur la délivrance de licences et l'inspection, et les changements apportés aux politiques d'application pour les substances contrôlées et les précurseurs. Dans l'ensemble, sous l'étroite surveillance de l'ACIPR et à la suite de discussions avec des représentants de RNC, le secteur de la peinture et du revêtement n'a pas subi de répercussions négatives en raison de cette nouvelle restriction introduite dans le but d'améliorer la sécurité nationale. ■



Annoncer dans PERSPECTIVES de L'ACIPR

PERSPECTIVES de L'ACIPR, Guide et Répertoire, est la source d'information la plus pertinente sur l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement. Donne un aperçu annuel de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement et offre une mine d'informations et de références utiles et facilement accessibles sur l'ACIPR, ses membres, ses activités et ses services.

Pour en savoir plus sur les opportunités de publicité, visitez canpaint.com





Mettre l'accent sur la durabilité des entreprises

Interdiction relative à l'OIT en vigueur au Canada

L'ACIPR et ses membres ont officiellement contesté la décision finale de l'ARLA sur l'interdiction de l'OIT, interdiction qui est entrée en vigueur le 31 mai 2019; et sur l'utilisation limitée de CMIT/MIT pour les produits adhésifs et obturants qui remonte à décembre 2018. L'ACIPR a déposé des conclusions formelles, a pris part à de nombreuses rencontres avec des cadres supérieurs et a appuyé la présentation faite par le groupe d'experts sur les biocides de l'ACC (American Chemistry Council) de la catégorie B. Cette présentation comprenait les conclusions de trois importantes études scientifiques qui ont sérieusement remis en question la méthodologie analytique et les décisions connexes de l'ARLA. En raison de certains problèmes d'habilitation, l'ARLA n'a pas été en mesure de recevoir à temps toutes les données des études pour lui permettre de terminer son analyse avant la prise d'effet de l'interdiction. Malheureusement, l'analyse de l'ARLA est toujours en cours plus de cinq mois après l'interdiction, et aucune décision officielle n'a encore été transmise à l'industrie, ce qui laisse indiquer qu'aucune solution ne se dessine à l'horizon. Toutefois, l'ACIPR a appris que l'ARLA a adopté un taux d'absorption par voie cutanée de 100 % pour ce qui est d'une exposition cutanée à l'OIT, alors que les déclarants ont produit des études bénéficiant d'une reconnaissance BPL, et que ces études confirment un taux beaucoup moins élevé d'absorption cutanée. L'ACIPR a également demandé que soient validés certains termes d'utilisation pour l'OIT. **L'ACIPR a collaboré avec des représentants de l'ARLA et ensuite avec l'ACA à l'élaboration d'un guide qui a été distribué à tous les membres. Ce guide traitait de l'interdiction de l'OIT et expliquait les mesures à prendre dans les magasins, les entrepôts et les centres de distribution avant l'entrée en vigueur de l'interdiction jusqu'à ce que l'ARLA ait terminé son analyse.**

Deux consultations cruciales de l'ARLA

L'ACIPR a participé à deux consultations organisées par l'ARLA en 2019. L'Association a de plus joué un rôle actif et a présenté plusieurs observations, une sur le processus de réévaluation de l'ARLA et une autre sur la modification réglementaire proposée à la Loi sur les produits antiparasitaires et à la réglementation sur les dispositifs contre les insectes et les animaux nuisibles (p. ex., peinture antimicrobienne). Depuis le printemps dernier, l'ARLA est à formuler des recommandations concernant

l'examen du programme de réévaluation après-vente pour le rendre plus durable. L'industrie attend avec impatience ces recommandations visant à l'amélioration du processus. L'ACIPR compte examiner et passer en revue ces recommandations avec le plus grand intérêt. La publication de la modification éventuelle de la Loi sur les produits antiparasitaires et du Règlement sur les produits antiparasitaires fera l'objet d'un examen parlementaire au milieu de 2020. Après quoi, l'industrie aura une autre occasion de chercher à améliorer ce que certains considèrent être un processus subjectif.

L'ACIPR a informé l'ARLA d'une pénurie de BIT et d'un manque de solutions de rechange

L'ARLA a fourni une liste complète d'agents de conservation à feuil sec et de produits en pots enregistrés et a demandé aux membres de l'ACIPR de produire un examen technique qui expliquerait aux évaluateurs de risques leur utilité, les limitations et ferait savoir si ces biocides sont des solutions de rechange adéquates et rentables dans chaque formulation de peinture. L'ACIPR a préparé une liste des opinions des membres sur les avantages et désavantages techniques et de toutes les restrictions associées à la formulation pour chacun des agents de conservation de produits en pots utilisés dans la fabrication de la peinture au Canada (il n'en reste que 17) ou des agents de conservation à feuil sec (il n'en reste que 11). Cette compilation a été transmise à l'ARLA et elle indique clairement qu'il n'existe aucune solution de rechange adéquate à l'OIT (feuil sec) et plusieurs limitations qui empêchent le recours à une solution de rechange adéquate pour l'utilisation de CMIT/MIT (en pots), plus particulièrement dans le contexte d'une pénurie de benzisothiazolinone (BIT) à l'échelle mondiale, ce qui peut faire grimper les coûts jusqu'à 40 % ou plus. La plupart des biocides présentent des problèmes relatifs à la toxicité, à des coûts élevés, à la décoloration, et des complications en raison d'odeur et de réactivité accrues ou d'incompatibilité chimique limitant leur utilisation dans les mélanges de peinture.

L'analyse du regroupement de peintures par l'ARLA est retardée

L'ACIPR a appris que la décision devant être adoptée concernant l'analyse de l'ARLA toujours en cours pour les biocides suivants (folpet, dazomet, chlorothalonil, diodofon, ziram, omadine de sodium, MMY, DMY) a été retardée. La publication officielle de la décision est reportée de deux mois, soit pour février 2020. L'ACIPR et des membres conjoints du groupe d'experts sur les



biocides de l'ACC gardent espoir que les anciens rapports et les études précédentes de l'industrie aideront l'ARLA à revoir et à mieux harmoniser leur évaluation avec les États-Unis en ce qui touche l'analyse du regroupement de biocides clés utilisés dans la peinture et les revêtements. Les détails entourant ce statut seront plus clairs assez rapidement.

Activités du Conseil canadien sur les biocides

L'ACIPR a créé le Conseil canadien sur les biocides à la fin de 2018, et l'Association travaille depuis sur sa composition officielle. Dans cette optique, l'ACIPR a eu plusieurs discussions avec un nombre très limité de représentants de l'ARLA et de l'ACA, de déclarants et d'entreprises de peinture américaines concernant les questions de conformité soulevées par le document d'orientation de l'ARLA sur les articles traités qui a été préparé en 2018 ainsi que sur le statut autorisé d'utilisation de l'approche de la LIS pour les matières premières, dont les mélanges ne comportent aucune activité biocide. Le sous-groupe du conseil de l'ACIPR a proposé à l'ARLA d'adopter les directives de l'Union européenne publiées en décembre 2018, qui abordent clairement la situation des biocides dans les matières premières, qui ne produisent pas les effets escomptés et ne font aucune allégation. L'ARLA tiendra compte du libellé de l'Union européenne dans le contexte d'une note révisée et de la publication des questions et réponses qui est prévue pour la fin de 2020. Les représentants de l'ARLA allèguent que toute interprétation juridique de la note d'information sur les articles traités doit se faire au cas par cas, et les entreprises doivent protéger les renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Les membres de l'ACIPR sont également invités à communiquer directement avec eux, et les représentants ne se sont pas engagés à clarifier davantage certaines des questions en suspens sur les articles traités et qui ont été soulevées par les membres du Conseil sur les biocides de l'ACIPR à moins que des scénarios techniques spécifiques puissent être fournis. Les représentants soutiennent également que le Canada est totalement en harmonie avec l'EPA des États-Unis au sujet de la façon dont les biocides devraient être utilisés dans les articles traités. Le Conseil sur les biocides de l'ACIPR se réunira plus tard cet automne après la tenue de l'élection fédérale pour discuter plus en détail des questions toujours en suspens sur les biocides, des recommandations pour un processus révisé de réévaluation davantage et examiner les préoccupations non réglées concernant la note d'information sur les articles traités.

Le recyclage de la peinture au Canada

Les programmes de responsabilité élargie du producteur pour le recyclage de la peinture au Canada sont régis par les provinces. Le Canada continue d'être le chef de file mondial en

matière de recyclage de la peinture; 28 millions de kilogrammes de restes de peinture ont été récupérés en 2018, ce qui est suffisant pour peindre plus de 500 000 maisons. En général, les programmes relatifs à la peinture dans toutes les provinces sont gérés sans anicroche, à l'exception de l'Ontario. Depuis le début du recyclage de la peinture en Ontario, en 2009, en vertu du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, des perturbations constantes et des changements réglementaires continus se produisent. L'ACIPR a proposé en 2013 de modifier l'exploitant du programme pour le recyclage de la peinture en Ontario, soit de remplacer l'Intendance Ontario par Product Care, pour atteindre une efficacité accrue, une gouvernance et une transparence accrues. Cette modification a été apportée au milieu de 2015 grâce à la création d'un nouveau programme intitulé Paint Industry Stewardship Plan (ISP), ou programme d'intendance de l'industrie de la peinture, et tout se déroule très bien sous la gestion de Product Care.

Toutefois, depuis l'introduction de la nouvelle loi intitulée Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets, la situation s'est dégradée en raison du fardeau réglementaire accru qui comprend des coûts administratifs effrénés. Pire : lorsque les intendants de la peinture, dont 99 % d'entre eux sont membres de l'ACIPR, sont passés à Product Care aux termes du nouveau programme d'intendance de l'industrie de la peinture, un surplus évalué à plus de 17,5 millions de dollars a quand même été retenu par l'Intendance Ontario. Cependant, ni l'Intendance Ontario ni l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui est la nouvelle autorité de surveillance, n'ont pris de décision quant au remboursement de ces fonds aux intendants de la peinture qui les avaient payés au départ, et ce, en dépit du fait que les intendants de la peinture ont été obligés de payer la totalité des coûts aux termes du programme de responsabilité élargie du producteur par l'entremise de frais intégrés payés à partir de produits d'exploitation. Ils n'ont pas été autorisés à imputer ces coûts aux clients en Ontario sous forme de frais visibles. Des efforts sont en cours pour faire en sorte que ces fonds en surplus soient retournés à ceux qui les avaient payés aux termes de la Loi sur le réacheminement des déchets.

Les discussions se poursuivent sur ce point, mais elles sont ralenties par un large éventail de formalités administratives entraînant une consultation après l'autre sur la façon de conclure le Programme de réacheminement des DMDS qui, selon eux, se chiffrera à plus de 6 millions de dollars. **Le montant qui sera imposé aux intendants de l'industrie en Ontario pour les programmes de recyclage des déchets n'est jamais certain.** L'ACIPR continuera ses démarches pour faire rembourser les fonds en surplus et pour déléguer





le fardeau administratif croissant à un organisme qui n'a pas d'obligation de rendre compte aux intendants visés qui doivent s'assurer que les programmes sont financés. Cela doit être examiné par un gouvernement qui s'est efforcé de réduire le fardeau et qui cherche à s'assurer que l'Ontario est « ouverte aux échanges ». Cela doit également s'appliquer aux programmes coûteux de récupération des déchets qui sont totalement financés par l'industrie, tel qu'il est stipulé dans la loi. Le conseil de l'ACIPR a donné la directive d'explorer toutes les possibilités à cet égard, y compris de continuer le lobbying auprès des principaux responsables gouvernementaux de l'Ontario et de faire appel à tout soutien juridique nécessaire quant à l'approche proposée sous examen pour l'élimination des frais. infrastructure projects both public and private, industrial production, and other drivers in the sector such as housing, automotive trends, electronics packaging, transportation, and many other sectors. ■

De l'air pur pour les Canadiens

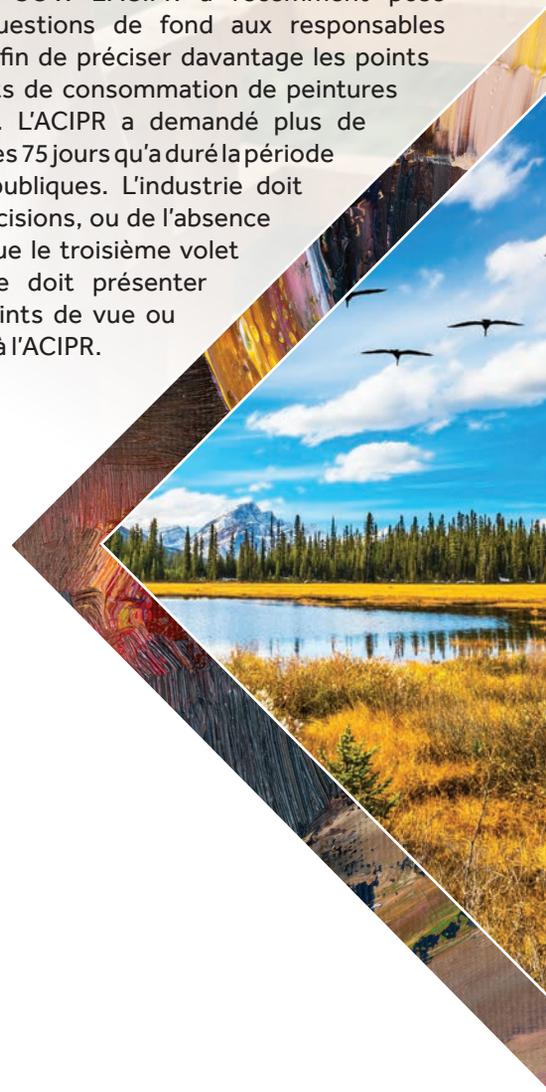
De retour au programme

Les émissions de COV et la qualité de l'air demeurent parmi les priorités du gouvernement fédéral en place. Les responsables gouvernementaux effectuent actuellement une enquête exhaustive portant sur les limites des COV à l'échelle nationale pour 63 catégories de revêtements architecturaux au Canada, selon le règlement entré en vigueur en 2009. L'industrie doit se préparer à répondre aux questions de l'enquête, car elles se rapportent aux impacts sur les produits de revêtement utilisés dans un large éventail de secteurs. Les données recueillies formeront la base des futures négociations portant sur les limites des COV. C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement comprenne parfaitement l'impact sur les formules des produits et sur le rendement connexe à long terme. L'ACIPR offrira sa pleine collaboration à l'industrie tout au long de cette enquête qui pourrait avoir des effets marqués et à long terme, probablement autant que ceux de la première ronde des limites du contenu en COV des peintures d'entretien de bâtiments et industriels, qui a suivi plus tard la réglementation sur les produits de finition automobile présentée en 2009.

Un troisième règlement limitant la concentration en COV de certains produits

Après des années de négociation avec l'ACIPR et d'autres industries, le troisième volet du Règlement limitant la concentration en COV de certains produits a finalement été publié dans la Gazette du Canada, Partie I. Les commentaires de l'ACIPR ont été déposés le 19 septembre. À ce jour, aucune préoccupation n'a été transmise à l'ACIPR. La publication finale du troisième volet du règlement sur les COV, qui aura lieu l'an prochain, dépendra du nombre de commentaires reçus; il n'est pas prévu que ce règlement entre en vigueur avant le 1er janvier 2021, et il est proposé qu'il sera suivi d'une période d'écoulement de 2 ans des produits sur les tablettes.

La publication de la Gazette du Canada, Partie I, manque de clarté quant à la portée et aux définitions du troisième règlement sur les COV. L'ACIPR a récemment posé bon nombre de questions de fond aux responsables gouvernementaux afin de préciser davantage les points clés liés aux produits de consommation de peintures et de revêtements. L'ACIPR a demandé plus de précisions pendant les 75 jours qu'a duré la période des consultations publiques. L'industrie doit s'assurer de ces précisions, ou de l'absence de précisions, lorsque le troisième volet sera publié, et elle doit présenter précisément ses points de vue ou ses préoccupations à l'ACIPR.





Exemption visant les contenants de 1 litre

Le gouvernement fédéral vient de terminer une enquête portant sur l'exemption visant les contenants de 1 litre en vertu du règlement sur le contenu en COV des revêtements architecturaux. L'ACIPR a fait valoir que l'exemption doit rester en place, car elle contribue en général à réduire les émissions de COV, étant donné que les consommateurs désirant se procurer des quantités moindres peuvent facilement opter pour le format de 1 litre ou un format plus réduit, ce qui correspond à l'intention initiale de l'exemption. Selon plusieurs réponses soumises par 93 fabricants, les résultats préliminaires indiquent que seulement 21 % des ventes réalisées portent sur le format de 1 litre. De ce nombre, seulement 7 % des ventes visaient des produits dont la concentration en COV était supérieure aux limites permises. Parmi les catégories principales dont la concentration en COV est supérieure, on compte les teintures à essuyage pour l'intérieur et les revêtements pour hautes températures, qui feront bientôt l'objet d'un examen plus poussé. Il n'y avait aucune évidence de ventes « groupées » d'envergure visant les produits dans des contenants de 1 litre ou moins.

Enquête à l'échelle nationale portant sur le volume et le contenu en COV des peintures architecturales

L'ACIPR a réussi à retarder le lancement de l'enquête non obligatoire visant le contenu en COV des revêtements architecturaux. Pour ce projet, l'ACIPR continue de collaborer avec les responsables gouvernementaux et l'entrepreneur afin que tous les membres puissent remplir et retourner rapidement le questionnaire. Les résultats de cette enquête à l'échelle nationale aideront les responsables gouvernementaux à comparer le contenu en COV des 63 catégories de produits de peinture vendus au Canada avec les limites du contenu en COV imposées dans d'autres ressorts nord-américains (entre autres, OTC II, réglementation californienne, etc.). Ainsi, il sera possible par la suite d'évaluer la réduction des émissions totales en COV pouvant découler d'actions futures, de même que les coûts et avantages connexes pour l'environnement. Il est important que l'industrie prenne bonne note qu'une modification au règlement actuel portant sur le contenu en COV des revêtements

architecturaux pourrait être proposée dès l'an prochain et que, encore une fois, les responsables gouvernementaux adoptent les limites CARB au Canada.

Réglementation sur les COV pour les produits de finition automobile

Le gouvernement fédéral prévoit également réviser la réglementation sur les COV pour les produits de finition automobile en se fondant sur l'approche adoptée pour les revêtements architecturaux. Actuellement, les échéances sont incertaines, mais l'ACIPR continue d'assurer la liaison avec les responsables à cet égard.

Formation sur les COV portant sur les revêtements pour l'entretien architectural et industriel et pour la finition d'automobile

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec l'ACIPR, s'affaire à mettre au point, à l'intention des employeurs d'ECCC, un cours de formation portant sur la réglementation sur les COV pour les produits de finition automobile et sur les 63 catégories couvertes par le règlement sur le contenu en COV des revêtements architecturaux. L'ACIPR offrira son aide dans le cadre de cette formation, qui sera élaborée et présentée par un expert en peintures pour les deux types de produits formulés. Cette formation contribuera grandement à une meilleure compréhension des responsables gouvernementaux en ce qui a trait aux défis que doit relever l'industrie en matière de nouvelles restrictions, vraisemblablement plus réduites, visant les revêtements pour l'entretien architectural et industriel et pour la finition automobile.

Mise à jour sur les exemptions de COV

Le PCBTF, composé exempt de COV utilisé au Canada dans les formules de peintures industrielles, a été ajouté en juin dernier à la proposition 65 en tant que substance cancérigène. Il est prévu que cette décision suscitera de l'intérêt dans le reste des États-Unis, selon un rapport du programme national de toxicologie (National Toxicology Program, ou NTP). On trouve encore 64 composés exempts de COV dans l'industrie afin d'aider à réduire le contenu existant en COV dans les produits du Canada.

Programme fédéral de réduction des COV pour 2020-2030

On signale un peu de progrès quant au programme fédéral de réduction des COV pour 2020-2030, qui sera renouvelé l'an prochain après d'autres discussions entre le gouvernement fédéral et l'ACIPR. Les responsables gouvernementaux ont fait allusion à l'ajout de catégories industrielles supplémentaires, qui figureront dans le prochain programme fédéral 2020-2030.

Concernant les allégations relatives aux COV pour les produits de revêtement, un enjeu visant des lignes directrices vertes et des déclarations de contenu zéro en COV est en cours aux États-Unis devant la Federal Trade Commission. La FTC a demandé des copies des études de l'ACA intitulées The Continuous Emission Testing Study et The Market Basket Study après avoir appris l'existence de ces deux études à la suite d'enquêtes en cours visant des fabricants de peintures et portant sur de possibles déclarations de « contenu zéro en COV » pour leurs produits. Il est possible que la FTC modifie la cible de ses enquêtes, qui porteront sur les émissions de COV plutôt que sur le contenu en COV. Cela pourrait avoir une incidence sur les négociations futures visant les nouvelles restrictions s'appliquant aux COV pour toutes les catégories de revêtements.

Partie du programme fédéral de réduction des COV visant la peinture en aérosol

Le gouvernement fédéral a récemment modifié le règlement pris en vertu du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui vise à interdire et à éliminer graduellement l'utilisation de 18 hydrocarbures et qui impose également une date limite à l'importation de

produits et de nettoyants de peinture en aérosol depuis le 1er janvier 2018. Deux HFC utilisés particulièrement par les fabricants de peinture en aérosol et de produits adhésifs (HFC-134a et HFC-152a) peuvent ne plus être disponibles pour utilisation dans la formulation de ces produits à la date de mise en œuvre. L'ACIPR a recueilli de l'information sur l'étendue de l'utilisation de ces HFC dans le marché canadien dans le but de réduire le contenu en COV, car ils sont exempts de COV, et a soumis des commentaires à cet égard en février.

Développements sur les COV pour les revêtements industriels

L'ACIPR a discuté avec les responsables gouvernementaux concernant les quatre catégories en attente pour le programme actuel de 2010-2020 et qui n'ont pas encore été abordées : adhésifs et obturants industriels, revêtements pour automobiles, camionnettes, véhicules utilitaires légers/revêtements pour pièces d'automobiles, revêtements pour la fabrication de produits en caoutchouc et de pièces en plastique et revêtements en aérosol. Ces points seront abordés dans le prochain programme fédéral.

Dans l'intervalle, les anciennes normes du CCME demeurent les seules normes industrielles et/ou pratiques recommandées au Canada pour ce qui est de secteurs précis (c'est-à-dire les revêtements pour les pièces automobiles ou la fabrication de meubles en bois). Ces directives du CCME sont fournies sur une base « volontaire » et elles sont toujours accessibles en ligne. ECCC indique que la mise en œuvre de dispositions précises de ces normes ou lignes directrices pourrait potentiellement être obligatoire en ce qui a trait aux permis ou aux certificats d'approbation exigés par certaines provinces. ■

Diriger le monde dans le recyclage de la peinture post-consommation



En vertu de la législation provinciale, les fabricants de peinture opérant au Canada paient 100 % des coûts pour la gestion des résidus de peinture en fin de vie par l'entremise de programmes gérés dans chaque province. En 2018, 28 millions de kilogrammes de restes de peinture ont été récupérés, soit suffisamment pour peindre 560 000 maisons de taille moyenne. L'un des principaux objectifs de l'ACIPR est de veiller à ce que les réglementations provinciales soient « appropriées » afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour l'environnement. Les principaux

opérateurs de programme aident les membres de l'ACIPR à respecter leurs obligations provinciales en matière de recyclage de peinture : Éco-Peinture au Québec, l'Alberta Recycling Management Authority en Alberta et Product Care dans les huit autres provinces canadiennes. L'ACIPR continue d'être la porte-parole de l'industrie auprès des gouvernements provinciaux qui cherchent à établir de nouvelles lois ou réglementations relatives à la gestion des déchets.





La sécurité des travailleurs d'abord

Faits récents : Conseil de coopération en matière de réglementation

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada a mis en œuvre une Directive du Cabinet sur la réglementation (DCR) présentant les attentes et les exigences du gouvernement envers les ministères et agences fédérales qui tiennent compte de l'harmonisation réglementaire en tout temps lorsqu'ils abordent la réglementation. L'ACIPR et l'ACA ont soumis, et même soumis de nouveau, des commentaires plus tôt cette année concernant le manque d'harmonisation entre l'ARLA et l'EPA des États-Unis pour ce qui est du processus, des méthodes et des échéanciers en matière d'homologation et de réévaluation. Il est toujours prévu que le plan d'action conjoint du CCR sera publié avant la fin de 2019. L'ACA et l'ACIPR ont travaillé à la réémission d'un avis sur les préoccupations concernant l'interprétation de la note d'information de l'ARLA pour ce qui est de sa politique relative aux articles traités visant des cas précis dans lesquels des matières premières contiennent des quantités infimes de produits biocides et sur la façon dont ils sont considérés aux termes de la politique relative aux articles traités et des exigences d'homologation.

Soutien à la conformité par le SGH

Des travaux exhaustifs ont été entrepris au cours de l'année écoulée afin de favoriser la transition et la pleine conformité des membres au SIMDUT 2015. L'ACIPR continue d'aider les membres en leur offrant des publications de directives de Santé Canada, des campagnes éclair d'inspection, des bases de données sur les produits dangereux et des occasions de formation et en répondant à leurs questions techniques. L'ACIPR a récemment partagé dans la plateforme CoatingsHUB de l'information exhaustive provenant de plusieurs ateliers du Comité des questions actuelles de Santé Canada et qui a été mise au point afin d'aider les fabricants quant à la conformité de leurs FDS ainsi qu'en ce qui a trait aux résultats des travaux de Comité des questions actuelles sur les conseils en matière de conformité. Cette initiative du Comité des questions actuelles a suivi ce qui a été observé par les responsables de Santé Canada comme étant un manquement généralisé de la part de l'industrie résultant d'un projet d'évaluation des FDS mené par le SIMDUT en 2018.

Modernisation de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRMD)

La LCRMD a été de nouveau modifiée en juin pour améliorer la gestion et le dépôt des demandes présentées par voie électronique, les exemptions, les appels et les pouvoirs du ministre concernant la divulgation publique du contenu des demandes. L'ACIPR a fourni à tous les membres un sommaire de la modification proposée. L'industrie insiste pour l'harmonisation du système coûteux de La LCRMD avec celui des États-Unis, mais les responsables de Santé Canada n'ont partagé avec les membres du Comité des questions actuelles qu'un aperçu général de la modification avant sa publication. La LCRMD modifiée conserve la structure tarifaire existante pour les demandes de RCC tout en l'augmentant annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement a également vu à remettre les frais pour bon nombre de demandes de RCC n'étant plus nécessaires après la publication de la modification du RPD pour la gamme de concentration de RCC.

Santé Canada planifie également la mise en œuvre, pour les demandes de RCC, de l'exclusion de tous les produits cancérigènes et mutagènes et des agents toxiques pour la reproduction.

Stratégie du PGPC-SIMDUT

Les responsables du gouvernement fédéral ont exploré la façon dont les objectifs en matière de santé au travail peuvent s'intégrer dans l'effort de modernisation du PGPC. La période de consultation à ce sujet a mis l'accent sur une stratégie intégrée visant à protéger les travailleurs canadiens contre l'exposition aux produits chimiques. **L'ACIPR a soumis des commentaires officiels sur ses préoccupations et a appuyé les commentaires formulés par le groupe de coordination de l'industrie (GCI), qui est généralement opposé à cette initiative, car elle duplique ce qui existe déjà.** La LCPE n'a pas été conçue pour les considérations liées à l'exposition en milieu de travail. Il a été noté que les responsables du gouvernement fédéral ont déjà la capacité d'intégrer l'information pertinente à l'exposition en milieu de travail et de transmettre leurs



conclusions aux organismes de réglementation provinciaux et aux sociétés responsables de la protection de la santé des travailleurs. Cela peut être effectué de manière efficace, sans avoir besoin de créer des processus lourds, complexes et qui demandent beaucoup en matière de ressources pour un comité fédéral-provincial, selon les rôles décrits dans la stratégie proposée. Cela ne se traduit que par des formalités sans l'avantage de l'amélioration des résultats, tout en ne tenant pas compte de la « loi la mieux placée » comme manière privilégiée de régler les problèmes.

Formation et sensibilisation sur l'utilisation des produits de consommation

Santé Canada planifie la mise au point de documents pédagogiques et d'une stratégie de sensibilisation pour communiquer le contenu portant sur l'utilisation des produits de consommation en milieu de travail. L'industrie ne s'oppose pas à cette initiative, mais elle demeure fermement opposée à toute modification future de la Loi sur les produits dangereux qui viserait à retirer l'exemption actuelle sur les produits de consommation relativement aux exigences de 2015 du SIMDUT. Le groupe de travail du Comité des questions actuelles fournira des données et des conseils éclairés dans ce projet, et ses membres se réuniront de façon ponctuelle pour discuter de la stratégie de sensibilisation.

État de la révision n° 7 du SGH

Le gouvernement prévoit modifier le Règlement sur les produits dangereux (RPD) à la fin de 2019 ou dans les premiers mois de 2020 afin d'entreprendre la conversion vers la révision n° 7 du SGH au Canada. Toutefois, la date de publication de la modification à la révision n° 7 au Canada dépendra également des efforts associés aux États-Unis en ce qui a trait à la conformité à la révision n° 7. La modification au RPD sera vraisemblablement publiée dans la Gazette du Canada et ne sera probablement pas appliquée avant 2021.

Classification nationale non obligatoire de 25 produits chimiques largement utilisés

Cette classification a été reportée à 2020. Des examens effectués plus tôt sur l'une des classifications d'une substance commune (NaOH) lors de la dernière rencontre du Comité des questions actuelles avec des représentants du gouvernement, de l'industrie et des travailleurs ont révélé un manque d'uniformité avec les classifications

en vigueur au Canada (Reprotox) et même en Europe. Santé Canada doit consulter les membres du Comité des questions actuelles à la prochaine rencontre du comité en décembre avant de publier cette liste.

Exigence relative à la copie conforme des étiquettes

Conjointement avec d'autres groupes, l'ACIPR a demandé officiellement un amendement à l'alinéa 14.3(1)a) de la Loi sur les produits dangereux concernant l'exigence relative à la copie conforme des étiquettes dans le cadre de la Loi d'exécution du budget. **L'ACIPR estime que cette exigence unique et injustifiée présentée dans la nouvelle loi en 2015 coûte à l'industrie de la peinture et des revêtements près de 18 millions de dollars.** D'autres groupes d'associations ont présenté la même demande. Santé Canada a convoqué tous les membres de l'industrie à ses bureaux cet été dans le but d'expliquer qu'aucune modification à la loi ne peut être apportée si ce ministère ne comprend pas parfaitement les tenants et aboutissants du problème. Les responsables de Santé Canada ont demandé une description exhaustive du fardeau de la copie conforme des étiquettes pour chaque étape des trois volets : approvisionnement en matières premières, fabrication et distribution. L'ACIPR a présenté une soumission détaillée avec l'aide de membres, contenant une représentation graphique des faits et leur impact négatif sur l'industrie en raison des formalités administratives accrues sans avantage identifiable pour la sécurité des travailleurs. ■





Comités techniques en action

La connaissance apporte le pouvoir

Les comités et sous-comités techniques de l'ACIPR sont à la base du travail de l'association, avec des organismes de surveillance et de réglementation à tous les paliers gouvernementaux. Ils fournissent de l'information essentielle et leur soutien sur de nombreux dossiers importants, comme la gestion des produits chimiques, l'intendance des produits, la qualité de l'air, la communication des dangers, l'évaluation et la gestion du risque, et bien d'autres sujets. En ce qui a trait à la gestion des produits chimiques, ils fournissent des données et une connaissance des produits factuelles et fiables qui permettent aux organismes de réglementation d'obtenir ce dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur les substances utilisées dans les formules de peinture et de revêtements. Cela assure à l'industrie les meilleurs résultats possible pour ce qui est de la réglementation et de la conformité et, par-dessus tout, permet aux clients de chercher le produit disponible offrant le meilleur rendement.

Si vous ou une personne que vous connaissez souhaitez faire partie de l'un de nos comités techniques, veuillez communiquer avec Peter Mirtchev, directeur, Affaires publiques, ou avec Lysane Lavoie, directrice, Affaires réglementaires et Gestion de l'information.

Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement

Ce comité passe en revue, discute et aborde les questions réglementaires liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité qui touchent les trois secteurs de l'industrie de la peinture : architectural, industriel et automobile. Le comité dispose de responsabilités dans les secteurs suivants :

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE, 1999)
- Gestion des produits chimiques
- Santé et sécurité au travail
- Politiques, programmes, réglementation et législation du gouvernement

Relations plurilatérales

L'ACIPR comprend qu'elle n'est pas la seule touchée par certaines questions. L'association collabore avec un certain nombre d'organisations afin de défendre avec précision les intérêts de l'industrie sur un large éventail de questions. De plus, il est important que l'ACIPR soit à l'écoute d'intervenants respectés - qu'il s'agisse du gouvernement, d'associations industrielles, d'organisations de normalisation, d'organisations non gouvernementales ou du grand public. Des relations efficaces avec les parties prenantes requièrent que l'ACIPR tienne compte des points de vue et des positions officielles des autres à l'égard des préoccupations et des aspirations de l'industrie des revêtements ■



The American Coatings Association



Productcare Recycling



Canadian Association for Surface Finishing



The Industry Coordinating Group



Alberta Recycling Management Authority



Canadian Manufacturing Coalition



The World Coatings Council



Éco-peinture Québec



United Nations Sustainable Development Goals



Groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG)

Reconnu pour son efficacité tant par le gouvernement que par l'industrie, ce sous-comité EHS anime des discussions sectorielles sur toutes les questions liées à l'évaluation du risque du plan de gestion des produits chimiques pour les substances en lien à la peinture et au revêtement. Dans le cadre du comité EHS, le PCWG est composé de membres du personnel de l'ACIPR et de sociétés membres, ainsi que de représentants clés de Santé Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Le groupe se réunit de façon régulière pour échanger des informations sectorielles détaillées afin de mieux comprendre l'implication du secteur dans le domaine des produits chimiques et pour aider à mettre au point des mesures appropriées d'évaluation des risques et des instruments de contrôle des risques.

Comité de gestion des produits

Ce comité est chargé de surveiller les programmes d'intendance dans les provinces, qui ont juridiction sur de tels programmes. Il offre aussi à l'Association des conseils sur toutes les questions de durabilité qui ont un impact sur le secteur des revêtements, telles que les programmes de recyclage de peinture post-consommation dans chacune des provinces du Canada.

Conseil consultatif sur les adhésifs et les obturants

L'industrie de la peinture et du revêtement est toujours parmi les secteurs les plus lourdement réglementés de l'économie. Les entreprises d'adhésifs et d'obturants ne font pas exception. On en compte d'ailleurs plus de 20 au sein de l'ACIPR. Afin de normaliser l'approche réglementaire, les réseaux et les initiatives de l'ACIPR, l'Association a créé le Conseil consultatif sur les adhésifs et les obturants pour aborder la réglementation gouvernementale actuelle et future. Ce conseil fournira des données pertinentes afin de s'assurer que les substances critiques utilisées dans l'industrie ne sont pas désignées par erreur comme toxiques au sens de la LCPE ou là où des mesures de gestion des risques sont requises, celles-ci doivent être fondées sur des faits, et faire l'objet de discussion avec l'industrie et être adéquatement gérées.

Conseil consultatif sur la refinition d'automobile

Ce conseil a été formé pour mettre en œuvre plusieurs initiatives liées à l'amélioration par l'industrie de la réduction des émissions de COV, et également en lien avec les codes de pratique et l'utilisation de la meilleure technologie disponible pour l'application de produits de finition automobile. Il continuera à mettre l'accent sur le besoin de garantir un cadre réglementaire sain pour l'industrie, et à recevoir un apport direct des sociétés membres qui font des affaires au Canada.

Sous-comité de coordination en matière d'aérosols

Travaillant sous la direction du Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement, l'objectif principal du Sous-comité de coordination en matière d'aérosols de l'ACIPR est de régler les questions de réglementation des COV canadiens et nord-américains relatives aux produits de peinture en aérosol industriels et grand public. Ce sous-comité compte sur la participation des membres de l'American Coatings Association. Les préoccupations actuelles concernent le développement et l'alignement d'approches adéquates en matière de gestion des risques et l'adoption de nouvelles normes sur les COV pour les aérosols au Canada, notamment ceux importés dans le pays.

Comité de gestion de l'information et des statistiques

Ce comité gère les programmes et services statistiques pour l'Association en lien aux tendances de l'industrie. Il assure également un soutien analytique pour les relations gouvernementales et les activités portant sur la gestion des enjeux. Le comité se réunit selon les besoins avec les sociétés membres et les experts de l'industrie pour aborder une vaste gamme d'enjeux qui revêtent une grande importance pour les membres.



Comité de l'éducation et de la formation

Le comité fournit une contribution importante sur la formation, et pour tout ce qui touche les conseils et le développement des ressources humaines nécessaires pour aider à préserver l'industrie de la peinture et du revêtement à un moment où la pénurie de compétences pose un sérieux défi.

Association québécoise de l'industrie de la peinture

Le regroupement québécois de l'industrie de la peinture comprend des représentants des membres de l'ACIPR au Québec, et il travaille en étroite collaboration avec le personnel de l'ACIPR pour aborder les questions commerciales et gouvernementales (sur le plan municipal et provincial) qui touchent la province. Le regroupement québécois collabore également, donne son appui et reçoit une vaste gamme de services de plusieurs autres importantes associations actives au Québec, notamment le CPEQ (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec), le CPQ (Conseil du patronat du Québec), représentant tous les secteurs de l'activité économique du Québec, le CPSST (Centre patronal SST des employés du Québec), CoeffiScience (Centre dédié au développement de la main-d'œuvre de l'industrie de la chimie et de la pétrochimie) et Éco-peinture (gérance de produits).



Joindre un comité de L'ACIPR

Les membres peuvent explorer de nombreuses voies et s'engager auprès de l'ACIPR. Nos comités sont l'un des meilleurs moyens de travailler sur les premières lignes de la gestion des problèmes. Les comités et sous-comités techniques de l'ACIPR constituent la pierre angulaire du travail de l'association auprès des organismes de réglementation et de surveillance de tous les ordres de gouvernement au Canada. Cela garantit les meilleurs résultats possibles pour l'industrie en ce qui concerne la conformité et, plus important encore, des produits solides, sûrs et durables pour les Canadiens.

Contactez l'ACIPR pour connaître les possibilités de participer à des comités.





COATINGS**TECH** Online Course

Engagement envers l'excellence en éducation dans le secteur du revêtement

Le diplôme en technologie du revêtement de l'ACIPR est offert aux étudiants au Canada et à travers le monde. Le didacticiel est continuellement mis à jour et est disponible pour toutes personnes travaillant ou désireuses de travailler dans l'industrie. Il constitue une solide base en technologie du revêtement. Maintenant offert en ligne, les participants travaillent à leur propre rythme à l'aide d'outils d'apprentissage en ligne pour acquérir les connaissances nécessaires pour leur permettre d'aspirer à un avancement professionnel dans l'industrie du revêtement. Le programme de cours d'une durée de trois sessions comporte des modules individuels. Il est possible de compléter ce programme en aussi peu que dix-huit mois, ou moins. Chaque cours correspond à 50 heures d'apprentissage. Les participants ont un maximum de six mois pour effectuer chaque cours en ligne. Les participants peuvent, au choix, suivre un module ou les trois, et ils obtiennent leur diplôme après avoir terminé les trois modules.

Au cours de la dernière année, 6 étudiants (plus en 2018 et 2019) ont obtenu un diplôme après avoir suivi le programme en ligne.

Récents titulaires de diplômes

- Luis Maria Perea
Buckman Laboratories, Espagne
- David Gendron
Strong MDI, L'Assomption, Québec
- Harshadbhai Patel
Azcor Inc., Woodbridge, Ontario
- Andrea Moyles
Mapei, Deerfield Beach, Floride
- Andrew Shier
IMCD, Brampton, Ontario
- Brandon Preville
Hempel, Edmonton, Alberta

Prix du conseil de l'ACIPR Bourses annuelles 2019

L'ACIPR attribue chaque année des bourses aux enfants méritants du personnel des sociétés membres, dans la lignée de la longue tradition établie par la Toronto Society for Coatings Technology. La bourse de 2 000 \$, sélectionnée par le comité d'éducation de l'ACIPR, est attribuée à des étudiants méritants du secondaire ou du postsecondaire uniquement en fonction de leurs résultats scolaires. La récipiendaire de la bourse d'études 2019 de l'ACIPR est Tessa Lahti, fille de Roy Lahti de Allcolour Paint Ltd. Tessa est une boursière ontarienne de l'école secondaire Lorne Park de Mississauga, en Ontario.

Tessa est actuellement en première année du baccalauréat en architecture de paysage de l'Université de Guelph. Avant de fréquenter l'université, elle a travaillé une année sabbatique à Whistler, en Colombie-Britannique, dans le secteur de l'hôtellerie ainsi que lors de voyages en Finlande pour explorer son patrimoine. Elle est une ancienne danseuse de compétition, skieuse alpine et rameuse qui continue d'intégrer activement la condition physique à sa routine quotidienne afin de maintenir un mode de vie sain.



Enrichissement du travail
et apprentissage de la vie



Une voie
vers la promotion



Exceller dans
votre domaine



Amélioration de votre
statut au sein de l'industrie



Augmentation de la
rétention des stagiaires
et de la production





CPCAConnects

Une plateforme exhaustive de communication aux membres

Travailler de concert avec l'industrie à l'avant-plan du développement réglementaire et des enjeux à gérer requiert une plateforme exhaustive de communication.

Regulatory Radar

Un des mandats principaux de l'ACIPR est d'aider les associations membres à appréhender l'environnement réglementaire avec confiance. Le Regulatory Radar est notre publication mensuelle réservée aux membres qui détaille les mesures législatives et réglementaires à tous les niveaux de gouvernement et à travers le monde. Cette publication doit être lue par tous ceux impliqués dans l'industrie de la peinture au Canada.

Industry NOW

Industry NOW est un bulletin destiné aux membres et abordant des questions pertinentes pour les personnes impliquées dans la gestion, les ventes et le marketing dans les sociétés membres. Cette publication analyse les principaux moteurs de l'économie touchant l'industrie tels que les grands projets de construction et d'infrastructure publics et privés, la production industrielle, et quelques autres déterminants pour le secteur soient le logement, les tendances dans l'automobile, l'emballage électronique, le transport et plusieurs autres éléments sectoriels.

Les Actualités Prime-Heure

Le Prime-Heure de l'ACIPR est un bulletin d'information mensuel envoyé aux membres, aux tierces parties importantes et aux représentants des gouvernements afin de donner un aperçu du secteur aux personnes intéressées ou jouant un rôle dans le secteur. Le Prime-Heure rend compte des efforts des membres relativement à l'innovation et la recherche que font les leaders de l'industrie en vue d'assurer des produits durables dont la performance est inégalée.

Bulletins, communiqués de presse et commentaires soumis aux gouvernements par l'ACIPR

Les membres sont informés des nouveaux commentaires soumis aux gouvernements lesquels se fondent sur les contributions directes et actions ayant été prises par le conseil d'administration de l'ACIPR, les comités techniques et le personnel. Ceci assure que l'industrie est fidèlement représentée lorsque des décisions sont prises pouvant affecter les affaires.

Perspectives de l'ACIPR-Guide et répertoire

Ce guide et répertoire annuel de l'industrie procure un aperçu de l'industrie canadienne des peintures et des revêtements, offre une mise à jour sur les principaux enjeux et adresse les tendances et impacts à venir. Cette communication est publiée pour le bénéfice des membres et expédiée à 3 000 leaders de l'industrie par l'entremise de la liste de distribution du magazine CFCM. PERSPECTIVES DE L'ACIPR procure aux membres une occasion unique pour des messages publicitaires tout en faisant un survol des dernières nouvelles et informations concernant l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada.

Programme de fidélité de l'ACIPR

Notre programme de fidélité permet aux membres de réaliser des épargnes significatives qui sont basées sur des prix de groupe. Les employés des entreprises membres peuvent obtenir des rabais appréciables sur le coût de leurs assurances auto et domiciliaires, sur des offres de voyage, et sur d'autres services assurés par le programme d'affinité. Pour de plus amples informations, consultez www.canpaint.com.



Programme de récompenses de l'ACIPR

L'ACIPR a une longue tradition de reconnaissance de l'excellence qui a lieu chaque année lors de sa conférence annuelle et son AGA. Pendant trois décades, l'industrie de la peinture et du revêtement n'a cessé de rendre hommage à ceux et celles qui ont contribué de manière significative à l'industrie canadienne.

Série de webinaires

L'ACIPR anime au moins six webinaires par an, qui traitent de questions relatives à l'industrie ou de sujets d'intérêt pour les membres. Ces séminaires sont organisés par des membres bénévoles, des experts de l'industrie et le personnel de l'ACIPR. Tous les webinaires sont facilement accessibles en ligne.

Conférence annuelle

La conférence annuelle de l'ACIPR se tient sur une base annuelle et inclut des sessions d'affaires solides portant sur les enjeux ayant cours dans l'industrie des revêtements au Canada. C'est une excellente occasion pour les membres et non-membres de renouer et faire du réseautage avec ceux et celles qui jouent un rôle important dans leurs cercles d'affaire et dans l'industrie en général.

Séminaire annuel sur les revêtements de l'ACIPR

Le séminaire annuel canadien sur les revêtements est organisé par le comité de gestion de l'information (MIC), lequel comprend des représentants des sociétés membres de l'ACIPR. Le MIC se réunit une fois l'an pour discuter des sujets de l'heure pour l'industrie, tout spécialement en ce qui a trait aux statistiques et autres données importantes pour l'industrie des revêtements. Le MIC utilise de plus en plus les webinaires pour faciliter l'accès à toutes ces informations à point nommé.

Assemblée Générale Annuelle

L'AGA se tient chaque année lors de la conférence annuelle alors que les membres du conseil d'administration de l'ACIPR se réunissent quatre fois l'an.

Événements et prix de l'industrie

L'ACIPR a une longue tradition de reconnaissance de l'excellence. En fait, nous rendons hommage aux membres de l'industrie lors de notre dîner de remise des prix annuel depuis 1913. Les prix sont remis chaque année lors de la conférence annuelle de l'ACIPR. L'ACIPR se fait une priorité de reconnaître ceux et celles qui ont passé une importante partie de leur vie active à améliorer l'industrie de diverses façons. Vous pouvez consulter ci-dessous la liste des récipiendaires de ces prix. N'hésitez pas à soumettre la candidature de ceux et celles qui à votre avis devraient être considérés pour recevoir les prix annuels en remplissant le formulaire accessible en ligne à cette adresse : canpaint.com/news-media/cpca-industry-awards/



Abonnez-vous dès aujourd'hui!

Visitez canpaint.com pour vous abonner au bulletin mensuel Prime Time NEWS/ PRIME-HEURE de l'ACIPR. Les membres se connectent à Canada CoatingsHUB pour gérer vos abonnements.





Conférence et l'AGA 2019 de L'ACIPR

La 106e conférence annuelle qui s'est tenue au cours de la dernière semaine de mai a été couronnée de succès. En fait, parmi les nombreux commentaires positifs des membres, un de ceux-ci a décrit l'événement en ces termes : **« Merci non seulement d'avoir organisé une AGA bien orchestrée, mais aussi pour votre gestion d'une formidable association année après année. Grâce à vous, nous sommes fiers d'être membre de l'ACIPR. »** Eh bien, nous n'en sommes pas peu fiers!

Alors que cette décennie tire à sa fin, la conférence a permis de jeter un coup d'œil sur ce que l'avenir pourrait réserver à l'industrie de la peinture et des revêtements après 2020. Tim Vogel, président du conseil de l'ACIPR et PDG de Peintures Cloverdale, a lancé la conférence en présentant les conférenciers et en précisant le contenu de leurs séances respectives. Il a poursuivi en soulignant que de nombreux enjeux touchent l'industrie de la peinture et des revêtements en 2019, et il a souligné que le travail de l'ACIPR est plus que jamais d'actualité compte tenu des nouveaux défis dans un contexte en constante mutation.

Il fut question en premier lieu des perspectives économiques mondiales et de la place du Canada dans un contexte global. L'ACIPR a eu la chance de recevoir Dan Murad, président et PDG de Chemquest Group, qui a remis en contexte les tendances économiques des divers segments de l'industrie en se basant sur l'analyse des marchés mondiaux de Chemquest pour 2018 à 2023. D'entrée de jeu, il a été question de la valeur mondiale des revêtements qui représente 159 milliards de dollars et un volume de 45 milliards de litres. Le moteur de la croissance continue d'être déterminé par la classe moyenne avec une moyenne mondiale par habitant pour la peinture établie à 6,6 litres par personne (2018 étant l'année de référence). Une fois de plus, l'Amérique du Nord, ouvre la voie avec une moyenne de 14,7 litres par personne, suivie par l'Europe à 9,8 litres, l'Amérique latine à 5,6, l'Asie Pacifique à 5,3 et le reste du monde à 2,0. La demande pour les revêtements suit l'ensemble de l'activité économique

puisqu'elle est liée aux dépenses consacrées à la production et à la construction industrielles. Parmi les autres facteurs, notons le climat réglementaire de plus en plus contraignant en lien aux COVs, aux polluants atmosphériques dangereux et à la protection et à la sécurité des consommateurs. La demande des consommateurs pour une fonctionnalité accrue des revêtements continue d'ouvrir la porte à de nouvelles possibilités dans les secteurs de l'électronique, de l'emballage, du transport et bien d'autres encore. S'en est suivi un aperçu détaillé du rendement de l'industrie par pays, performance par segment, paysage concurrentiel, technologie et innovation, et fusions et acquisitions. Pour ce qui est du rendement total pour les actionnaires, les revêtements demeurent en tête de liste dans l'industrie des produits chimiques par rapport à d'autres secteurs : pharmaceutique, ingrédients alimentaires, fertilisants, soins personnels, distribution de produits chimiques, etc. Dans l'ensemble, la perspective économique est favorable et démontre une croissance stable qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Tania Morrill de la British Coatings Federation a donné son point de vue sur la situation en Amérique du Nord et a fourni de l'information de première main sur l'industrie des revêtements au Royaume-Uni. Elle a aussi fait le point sur le coût et la complexité entourant la réglementation des membres, les défis en lien à la concurrence du secteur dans le contexte de l'Union européenne, les efforts continus en matière de durabilité et d'innovation et, bien sûr, les impacts possibles du Brexit en fonction du déroulement actuel des choses. Alors qu'elle continue à faire face à des défis dans le cadre du Brexit, l'industrie s'attend à une période d'ajustement qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Pour ce qui est de la perspective mondiale en matière de réglementation, Steve Sides, V.-P. et conseiller scientifique en chef de l'American Coatings Association (ACA), a donné un aperçu des initiatives à l'échelle mondiale sur lesquelles



Tim Vogel, Chair and Chef de la direction Cloverdale Paint, et Président du conseil de l'ACIPR



Tania Morrill, Directrice du marketing British Coatings Federation



Steve Sides, VP et responsable scientifique, American Coatings Association



Dan Murad, Président et Chef de la direction, Chemquest Group



travaille le World Coatings Council. L'ACA est le secrétariat du WCC et elle coordonne les discussions sur le plan mondial pour le compte de l'organisation, ce qui comprend les travaux en lien au statut officiel du WCC au sein d'organismes mondiaux comme l'Organisation maritime internationale, les travaux des Nations Unies sur le plomb qu'on retrouve dans la peinture, ainsi que tout ce qui touche l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), l'alliance GAELP et l'initiative RMI. M. Sides a félicité les membres du World Coatings Council pour leurs efforts visant à attirer l'attention sur l'examen continu de la classification du TiO₂ en Europe et leurs efforts en vue de monopoliser l'attention sur les impacts négatifs qu'une telle classification pourrait avoir sur les échanges commerciaux si elle devait être adoptée. Il a souligné l'importance des efforts du gouvernement canadien qui soutient l'industrie des revêtements dans sa recherche pour une solution positive. Il y a eu des discussions sur une nouvelle initiative en Europe concernant les microplastiques, et ces discussions semblent mettre un accent inutile sur la peinture. De là la nécessité pour l'industrie de s'assurer à ce que des données pertinentes soient fournies aux autorités compétentes dans le cadre de leur examen permanent. Une mise à jour a également été faite relativement à l'initiative RMI ainsi qu'aux efforts déployés afin de réduire l'utilisation du plomb dans la peinture dans les pays qui n'ont pas encore pris de mesures suffisantes à cet égard.

Le président de l'ACIPR, **Gary LeRoux**, a donné un aperçu des enjeux qui retiennent l'attention de l'association. Parmi ceux-ci, notons l'évaluation continue des produits chimiques dans le commerce en vertu du Plan de gestion des produits chimiques du gouvernement fédéral, les défis causés par un ciblage injuste de biocides utilisés comme agents de conservation dans la peinture et les revêtements par l'organisme compétent, l'intérêt renouvelé dans la recherche de plus grandes réductions d'émissions de COV grâce à trois nouvelles enquêtes continues au Canada, et le besoin urgent de coopérer davantage avec notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

Cindy O'Malley, directrice exécutive du Master Painters Institute, a parlé du rôle permanent de l'organisation à l'égard des normes et de la certification. Le MPI, basé à Vancouver, participe à ces travaux depuis plus de 40 ans, et l'institut continue de donner de la formation, de fournir des manuels de spécifications et de rendement relatifs au bon usage des revêtements pour une vaste gamme d'applications. Une partie de leur mission au cours des dernières années consistait à établir un lien entre la durabilité de produits donnés et le rendement et la fonctionnalité de ceux-ci. Les travaux du MPI sont suffisamment importants pour que leurs normes et certifications soient précisées dans la demande de propositions faites par tous les échelons gouvernementaux, la majorité des architectes au Canada et même l'armée et la marine américaines.

Brian Martin, un leader reconnu mondialement dans le domaine de la conformité en services de santé d'urgence, a discuté de l'importance de la conformité dans le cadre d'une saine gestion des risques d'entreprise, laquelle est sous le contrôle d'un conseil. Il a souligné que la grande attention que portent les gestionnaires au sein des organisations à la conformité dans tous les secteurs de l'économie est nécessaire pour atténuer les risques, ce qui s'avère être le fondement même des rendements avantageux qu'obtiennent les actionnaires. Toute lacune à cet égard ne servira pas les intérêts de l'entreprise ou du public en général. Ainsi donc, il a aussi fait remarquer le rôle essentiel que jouent les rapports de développement durable dans la conformité, et que ce rôle connaît une importante croissance à l'échelle mondiale.

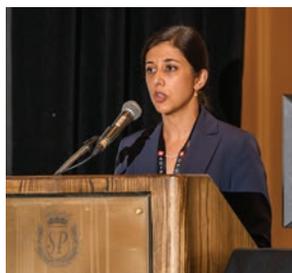
Un enchaînement à la séance sur la conformité s'est fait avec la participation de **Piya Baptista**, une experte de la gestion de programme dans le cadre de la réputée initiative GRI (Global Reporting Initiative). Elle a donné un aperçu des travaux de la GRI sur le développement durable. Bien que ce thème connaît une forte popularité au sein de tous les groupes, force est d'admettre qu'ils ne sont pas tous des experts de la production de rapports sur les réussites et les défis en lien avec les meilleures pratiques en matière de durabilité. Comme nous l'avons déjà indiqué, il s'agit d'un



Cindy O'Malley, Directrice exécutive, Master Painters Institute



Brian Martin, Expert, conformité en services de santé d'urgence



Piya Baptista, Gestionnaire de mise en oeuvre des programmes, Global Reporting Initiative



Mark Kurschner, Président et Chef de la direction, Product Care







élément essentiel de la conformité et, au bout du compte, il est encore plus important pour la commercialisation des produits offerts aux clients. Finalement, il s'agit en fait du facteur décisif de la réussite de la durabilité, et d'un ingrédient essentiel pour permettre à une entreprise de continuer à survivre ou même de se démarquer dans un nouvel ordre mondial qui exige davantage de produits durables.

Le PDG de Product Care Recycling, **Mark Kurschner**, a fait le point sur les efforts soutenus de l'industrie en ce qui a trait à l'économie circulaire. En effet, l'une des grandes réussites en matière de durabilité au cours de la dernière décennie a été sans aucun doute le travail accompli au sein de l'industrie canadienne de la peinture pour récupérer et recycler les restes de peinture partout au Canada. En 2017, plus de 27

millions de kilogrammes de peinture ont été récupérés au Canada, soit une quantité suffisante pour permettre de peindre plus d'un demi-million de résidences de taille moyenne. Tout ceci a été rendu possible par les fabricants de peinture, les membres de l'ACIPR, qui se sont conformés à la réglementation sur la gérance des produits dans chaque province canadienne. Toutefois, certaines provinces font face à de grands défis relatifs à l'accroissement du fardeau réglementaire et à l'augmentation des coûts, lesquels coûts sont, en fin de compte, reflétés aux consommateurs. Product Care continue de militer en faveur d'un allègement du fardeau réglementaire, tout en répondant aux objectifs du programme de recyclage de la peinture ou en les dépassant dans les huit provinces où la PCA (Product Care Association) est présente, y compris la plus importante, l'Ontario.



Lysane Lavoie (centre), Gagnant du Roy Kennedy Award 2019



Mannie Cheung (centre), Gagnant du Industry Achievement Award 2019



Fred Veghelyi (centre), Gagnant du Industry Achievement Award 2019



Mike Lynch (centre), Gagnant du Industry Distinction Award 2019



Steve Wolinsky (centre), Gagnant du Industry Distinction Award 2019



Kamlaish Mudhar (centre), Gagnant du Industry Distinction Award 2019

Prix de l'industrie de l'ACIPR

Dans le cadre de la conférence annuelle, le président fut l'hôte du traditionnel souper et de la remise de prix au prestigieux Royal Vancouver Yacht Club. L'occasion a permis de souligner la contribution de 8 personnes méritantes. L'ACIPR a également profité de l'événement pour reconnaître le mérite de plusieurs membres qui célèbrent des anniversaires marquants. La présentation des prix fut une fois de plus magistralement menée par deux membres du conseil d'administration de l'ACIPR : le président de l'ACIPR, Tim Vogel et Darrin Noble, président du comité de gouvernance et des nominations. Les lauréats des prix et les anniversaires qui ont été soulignés sont :

Prix Roy Kennedy pour contribution exceptionnelle
Lysane Lavoie, ACIPR

Prix du mérite de l'industrie
Mannie Cheung, Product Care
Fred Veghelyi, OPC Polymers Canada

Prix des bâtisseurs de l'industrie
Mike Lynch, Cloverdale Paint
Luc Pépin, PPG Canada
Steve Wolinsky, Rustoleum Canada
Claude Brosseau, PPG Canada
Kamlaish Mudhar, Univar



Dîner de Noël de l'ACIPR

L'ACIPR a eu l'honneur d'être l'hôte du dîner annuel de Noël 2018 qui a eu lieu à Toronto, le 8 décembre dernier. Les membres du conseil de l'ACIPR et le personnel des sociétés membres ont pris part aux activités. Le prochain dîner Noël se tiendra à midi, le 4 décembre 2019 au Airport Hilton Doubletree, et tout le monde est invité à se joindre au conseil d'administration pour célébrer cette tradition annuelle de Noël.

Tournoi de golf annuel de l'ACIPR

Près de 60 entreprises (fournisseurs et fabricants) ont pris part au plus grand événement de réseautage de l'été de l'ACIPR, son tournoi de golf annuel. L'ACIPR tient à remercier tous les participants, et un merci spécial va à tous les commanditaires de l'événement de cette année : Andicor, Brenntag, Chemroy-Azelis, EMCO-Inortech, IMCD, OPC Polymers et Vinavil. La cérémonie de remise des prix a été gérée par Jean-François Tanguay, IMCD, également membre du conseil de l'ACIPR. Félicitations au quatuor gagnant composé de membres de NanoXplore : Denis Bertrand, Liam Farrell, Luc Veilleux et Louis Thibault-Germain. Les sommes recueillies à la suite du tirage moitié-moitié seront envoyées à la Fondation du CHU Ste-Justine pour appuyer sa poursuite de l'excellence et son engagement visant à assurer aux enfants malades des soins de santé parmi les meilleurs au monde.





FAITES PARTIE DE LA SOLUTION

Les membres sont les piliers de l'ACIPR. Ils donnent du poids à toute défense des politiques effectuée par l'ACIPR pour tous ceux qui sont directement concernés.

L'adhésion de l'ACIPR comprend les fabricants, les fournisseurs/distributeurs and organismes affiliés. Tous fournissent à l'ACIPR les données et renseignements pertinents qui contribuent à soutenir ses efforts de revendication en vue d'obtenir de bons résultats pour l'industrie au Canada.

Gary LeRoux
Président et chef
de la direction
gleroux@canpaint.com

Micheline Foucher
Directrice administration
mfoucher@canpaint.com

Association canadienne de l'industrie
de la peinture et du revêtement
900-170, avenue Laurier O. Ottawa ON K1P 5V5
613.231.3604 | cpc@canpaint.com





Canadian Paint and Coatings Association
 900-170 Laurier Ave. W. Ottawa ON K1P 5V5
 613.231.3604 | cpcac@canpaint.com

Micheline Foucher
 Director Administration
 mfoucher@canpaint.com

Gary LeRoux
 President & CEO
 gleroux@canpaint.com

CPCA's membership is comprised of manufacturers, suppliers/distributors, and affiliate organizations. All members are critical to our success. All provide CPCA with relevant data and insights that help support CPCA's advocacy for positive results for industry in Canada.

Members are the backbone of CPCA. They help convey the importance of CPCA's advocacy to the people who matter.

BECOME PART OF THE SOLUTION

